

FORUM

Recherche sur l'actualité correctionnelle

Volume 9, numéro 3, septembre 1997

Édition
spéciale

Résumés des
rapports de
recherche

R-01, 1989
à
R-55, 1997

RECEIVED
FEB 25 1998

JUSTICE INSTITUTE OF B.C.
INSTRUCTIONAL SERVICES



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

FORUM – RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ CORRECTIONNELLE est une revue publiée trois fois par an, dans les deux langues officielles, à l'intention des employés et des gestionnaires du Service correctionnel du Canada.

FORUM s'intéresse à la recherche appliquée touchant aux politiques, aux programmes et à l'administration du secteur correctionnel. On y trouve des articles inédits rédigés par des fonctionnaires du Service correctionnel du Canada et par des chercheurs et des praticiens œuvrant dans le domaine.

FORUM est préparé et publié par la Direction de la recherche, Développement organisationnel, Service correctionnel du Canada.

FORUM invite les chercheurs du milieu à rédiger des articles susceptibles de figurer dans l'une ou l'autre des sections de la revue. Veuillez adresser vos articles à :

Larry Motiuk
Directeur général – Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0P9

- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sujets abordés dans FORUM
- Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de FORUM
- Pour obtenir des articles aux fins de réimpression

Veuillez vous adresser à la :

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0P9
Télécopieur : (613) 996-2867
Courrier électronique : reslib@magi.com

Rédacteur en chef : Larry Motiuk
Rédacteur adjoint : Dean Jones
Rédacteur-réviseur : Cathy Delnef
Composition et
mise en page : Marcia Fortier
Imprimeur : National Printers

Les articles ne portant pas mention d'auteur sont le fruit du travail collectif des employés de la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans FORUM ne concordent pas nécessairement avec les opinions et politiques du Service correctionnel du Canada.

FORUM s'efforce de présenter diverses opinions sur les problèmes que connaissent actuellement les services correctionnels et sur leurs solutions.

La reproduction des articles, en tout ou en partie, est permise avec l'autorisation du Service correctionnel du Canada.

FORUM

Recherche sur l'actualité correctionnelle

Résumés des rapports de recherche

Évaluation des besoins et risque chez les détenus : Étude de mises en liberté sous condition (R-01, 1989) par L. Motiuk et F.J. Porporino.....	6
Mise en oeuvre pilote de l'Échelle de classement par niveau de sécurité : Rapport d'étape (R-02, 1989) par F.J. Porporino, F. Luciani, L. Motiuk, M. Johnston et B. Mainwaring.....	7
Étude documentaire sur la violence familiale : Prévention et traitement (R-03, 1989) par B. Appleford et associés.....	8
Validation d'un système de classement des délinquants adultes pour Terre-Neuve et le Labrador (R-04, 1989) par D. Robinson et F.J. Porporino.....	8
Rôle de la Direction de la recherche (R-05, 1989) par F.J. Porporino.....	9
Essai pratique de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : Étude des libérés sous condition (R-06, 1989) par L. Motiuk et F.J. Porporino.....	10
Efficacité du programme d'apprentissage cognitif des compétences : Du projet pilote au programme d'implantation nationale (R-07, 1991) par la Direction de la Recherche et Statistique, Service correctionnel du Canada.....	10
Le questionnaire sur les stratégies de gestion des cas (R-08, 1990) par D.A. Andrews, R.D. Hodge, D. Robinson et F.J. Andrews.....	11
Mise au point et validation d'une formule de présélection pour l'évaluation psychologique (R-09, 1990) par R. Serin.....	12
Diversité des réactions à l'emprisonnement prolongé : Conséquences pour la gestion des détenus condamnés à de longues peines (R-10, 1990) par F.J. Porporino.....	12
Profils de consommation de drogues et d'alcool chez les détenus sous responsabilité fédérale : Évaluation faite à l'aide du Questionnaire informatisé sur le mode de vie (R-11, 1991) par D. Robinson, F.J. Porporino et W. Millson.....	13
Recension des écrits sur les facteurs liés aux évasions d'établissements correctionnels (R-12, 1991) par R. Sturrock, F.J. Porporino et J. Johnston.....	14
Normes de surveillance applicables à la liberté sous condition : Mise à jour sur la formation en matière d'évaluation du risque et des besoins chez les délinquants (R-13, 1991) par L. Motiuk et L. Brunet.....	15
Personnes souffrant de déficience intellectuelle incarcérées pour des délits criminels : Examen de la documentation (R-14, 1991) par O. Endicott.....	16

Mesures du rendement global : Objectif corporatif 1 (R-15, 1991) par F.J. Porporino et D. Robinson.....	16
Évaluation des programmes de lutte contre la toxicomanie du Service correctionnel du Canada (R-16, 1991) par P. Gendreau et C. Goggin.....	17
Analyse rétrospective des antécédents dynamiques et comportementaux de la récidive (R-17, 1991) par É. Zamble et V. Quinsey.....	17
Recherche sur la qualité de l'engagement du personnel : Un document de travail (R-18, 1991) par D. Robinson, L. Simourd et F.J. Porporino.....	18
Pour que la réinsertion sociale soit un succès : Développement des aptitudes cognitives chez les délinquants (R-19, 1991) par F.J. Porporino, E. Fabiano et D. Robinson.....	18
Document de base du projet de recherche sur l'engagement du personnel (R-20, 1992) par D. Robinson, L. Simourd et F.J. Porporino.....	19
Engagement du personnel face au Service correctionnel du Canada (R-21, 1992) par D. Robinson, F.J. Porporino et L. Simourd.....	19
L'éducation peut-elle prévenir la récidive chez les délinquants adultes ? (R-22, 1992) par F.J. Porporino et D. Robinson.....	20
Facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale (R-23, 1992) par J. Johnston et L. Motiuk.....	21
La prévalence, la nature et la gravité des problèmes de santé mentale chez les détenus de sexe masculin sous responsabilité fédérale dans les pénitenciers du Canada (R-24, 1991) par L. Motiuk et F.J. Porporino.....	21
Étude sur les permissions de sortir et sur les détenus qui les obtiennent (R-25, 1992) par B.A. Grant et R. Belcourt.....	22
Évaluation du programme prélibératoire pour délinquants toxicomanes de l'établissement de Drumheller (R-26, 1992) par W. Millson et D. Robinson.....	22
Fuites d'établissements à sécurité minimale : Enquête comparative (R-27, 1992) par J. Johnston et L. Motiuk.....	23
Historique du rôle et de l'exercice de la psychologie dans les services correctionnels (R-28, 1992) par R.E. Watkins.....	23
Résultats préliminaires de l'Enquête nationale sur les délinquants sexuels (R-29, 1991) par F.J. Porporino et L. Motiuk.....	24
Examen des antécédents des délinquants sexuels dans le système correctionnel fédéral (R-30, 1993) par L. Motiuk et F.J. Porporino.....	24
Temps de survie des délinquants sexuels jusqu'à la suspension de leur libération conditionnelle (R-31, 1993) par L. Motiuk et S. Brown.....	25
Coup d'oeil sur les ateliers industriels novateurs en milieu correctionnel : Étude de cas des opérations de CORCAN à l'établissement Warkworth (R-32, 1993) par M. Getkate.....	25
L'incarcération des délinquants ayant des problèmes de santé mentale (R-33, 1994) par F.J. Porporino et L. Motiuk.....	26
La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité (R-34, 1993) par L. Motiuk et S. Brown.....	26
Programme préparatoire au traitement des délinquants autochtones toxicomanes : Mesures intermédiaires de l'efficacité du programme (R-35, 1994) par J. Weekes et W. Millson.....	27
Profil des délinquants autochtones du Nord sous responsabilité fédérale (R-36, 1994) par J. Johnston.....	28

Évaluation de la toxicomanie chez les délinquants autochtones : Le questionnaire informatisé sur le mode de vie (R-37, 1994) par S.A. Vanderburg, J. Weekes et W. Millson.....	29
Le traitement des délinquants violents : Examen des pratiques actuelles (R-38, 1994) par R. Serin.....	30
La gestion des délinquants à risque élevé : Suivi après le maintien en incarcération (R-39, 1995) par L. Motiuk, R. Belcourt et J. Bonta	31
Le programme prélibératoire pour toxicomanes : Analyse des résultats intermédiaires et postlibératoires (R-40, 1995) par W. Millson, J. Weekes et L.O. Lightfoot	32
L'incidence du programme de développement des aptitudes sur la récidive après la mise en liberté chez les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada (R-41, 1995) par D. Robinson.....	33
Les délinquants (non sexuels) à comportement violent chronique : Proposition de programme (R-42, 1995) par la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada	34
Enquête préliminaire sur les effets des programmes de travail en prison après la mise en liberté (R-43, 1996) par L. Motiuk et R. Belcourt.....	35
Attitudes des agents de correction fédéraux à l'égard des délinquants (R-44, 1996) par M. Larivière et D. Robinson	36
Les délinquants dont le cas est renvoyé en vue d'un examen de maintien en incarcération (1989-1990 à 1993-1994) : Analyse comparative (R-45, 1996) par B.A. Grant.....	37
Les problèmes graves de santé mentale chez les délinquantes : Enquête comparative (R-46, 1996) par K. Blanchette et L. Motiuk	37
Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'échelle de classement par niveau de sécurité (R-47, 1996) par F.P. Luciani, L. Motiuk et M. Nafekh	38
Évaluation, traitement et risque de récidive des délinquants sexuels : Analyse de la documentation (R-48, 1996) par K. Blanchette	39
Facteurs liés à la récidive chez les délinquants sexuels sous responsabilité fédérale en liberté sous condition (R-49, 1996) par L. Motiuk et S. Brown	39
Les délinquants violents à risque élevé au Canada (R-50, 1996) par J. Bonta et L. Motiuk	40
La participation au programme des permissions de sortir et la mise en liberté des délinquants sous responsabilité fédérale (R-51, 1996) par L. Motiuk et R. Belcourt.....	41
Examen du régime de semi-liberté : Éléments de prévision du résultat de la mise en liberté dans la gestion des cas (R-52, 1996) par B.A. Grant, L. Motiuk, L. Brunet, L. Lefebvre et P. Couturier.....	41
Détenus à sécurité maximale sous responsabilité fédérale : Comparaison entre les sexes (R-53, 1997) par K. Blanchette et L. Motiuk.....	42
La disponibilité et la réceptivité face au traitement et leur contribution à l'efficacité des programmes correctionnels (R-54, 1997) par R. Serin et S. Kennedy.....	43
Les délinquantes à sécurité moyenne et à sécurité maximale sous responsabilité fédérale (R-55, 1997) par K. Blanchette	44

Guide à l'intention des auteurs

Présentation des articles

Pour soumettre un article à FORUM, envoyez deux exemplaires de l'article en plus de votre texte sur disquette (en Microsoft Word ou WordPerfect 5.1) à :

Larry Motiuk, Ph.D.
 Directeur, Direction de la recherche
 Développement organisationnel
 Service correctionnel du Canada
 340, avenue Laurier ouest
 Ottawa (Ontario) K1A 0P9
 Télécopieur : (613) 941-8477

Les articles peuvent être présentés en français ou en anglais.

Dates de tombée

FORUM est publié trois fois par an, en janvier, en mai et en septembre. En général, les articles doivent nous parvenir au moins quatre mois à l'avance. Pour qu'un article soit inclus dans le numéro du mois de septembre, il doit parvenir à la rédaction avant le 15 mai.

Style

Les articles doivent être rédigés dans un style clair. Les termes techniques de recherche et de statistique sont à proscrire dans la mesure du possible. S'il est impossible de les exclure, il faut à tout le moins en donner une explication claire. FORUM s'adresse à quelque 6 000 personnes dans plus de 35 pays—universitaires, grand public, journalistes, employés de services correctionnels (depuis le personnel de première ligne jusqu'aux hauts fonctionnaires) — ainsi qu'aux membres du système judiciaire. Notre objectif est d'être en mesure de présenter une recherche de qualité à des profanes.

Longueur

Idéalement, les articles devraient compter entre 1 000 et 1 500 mots (six pages à double interligne). Les articles ne doivent pas dépasser 2 000 mots.

Graphiques et tableaux

Les graphiques et tableaux doivent être présentés sur des pages distinctes, à la fin de l'article. Lorsqu'un article comprend plus d'un graphique ou d'un tableau, ceux-ci doivent être numérotés. Les graphiques sont préférables aux tableaux.

Renvois

Les renvois sont présentés sous forme de notes en bas de page dans les articles publiés, mais, lorsque vous présentez un article, n'utilisez pas la fonction note en bas de page ou note en fin de texte de Microsoft Word ou de WordPerfect. Tapez plutôt les notes en bas de page dans l'ordre numérique à la fin de l'article. On ne doit voir apparaître dans le texte que le numéro de la note en indice supérieur. Veuillez noter que la date de la citation de l'auteur, par exemple Andrews (1989), ne doit pas figurer dans le texte. Toutes les références doivent préciser les éléments suivants :

Articles

- nom de l'auteur (initiales du prénom seulement)
- titre de l'article
- nom de la revue
- volume (et numéro) de la revue
- date du volume ou de la revue
- numéro(s) de page de l'article

Livres

- nom de l'auteur (initiales du prénom seulement)
- titre complet du livre
- rédacteur, directeur de publication, traducteur, le cas échéant
- collection, le cas échéant, volume et numéro de la collection
- édition, s'il ne s'agit pas de l'édition originale
- données de publication (ville, maison d'édition et date de publication)
- numéro(s) de pages de la citation

Révision

Les articles sont révisés en deux étapes. Dans un premier temps, ils sont révisés pour le contenu et le style, puis ils sont relus pour la correction grammaticale et la lisibilité.

Les articles révisés sont envoyés aux auteurs pour approbation avant l'impression.

Droits d'auteur

Les articles de FORUM peuvent être reproduits ou réimprimés avec la permission du Service correctionnel du Canada (voir adresse ci-dessus).

Édition spéciale : Résumés des rapports de recherche

Cette édition spéciale présente les résumés de 55 rapports de recherche qui traitent différents types de délinquants et de questions correctionnelles pertinentes aux établissements et à la collectivité. Ces études, publiées par la Direction de la recherche, Développement organisationnel du Service correctionnel du Canada, reflètent les efforts des chercheurs au sein du Service correctionnel du Canada, du secteur universitaire et du secteur privé. Les rapports sont présentés

de façon sommaire et sont disponibles dans leur format intégral par l'intermédiaire du site Web du Service correctionnel du Canada : <http://www.csc.scc.gc.ca>. Ces rapports sont dans le format standard HTML et dans le format Adobe 3.0 PDF. Vous pouvez demander certains rapports par télécopieur au Centre d'information et de recherche au (613) 996-2867 ou par courrier électronique au reslib@magi.com.

Merci à tous les auteurs ayant écrit pour FORUM :

Abramis, David I.
Adams, Michael
Andre, Glenn
Andrews, Don A.
Annis, Helen M.
Armstrong, Barbara
Atkinson, Jill L.
Aubertin, Normand
Bagdon, William
Bambonyé, Manassé
Barbaree, Howard E.
Baxter, David J.
Beaudette, Daniel
Beavon, Daniel J. K.
Bélangier, Nathalie
Belcourt, Ray
Benzvy-Miller, Shereen
Bernier, Line
Besozzi, Claudio
Blanchette, Kelley
Boe, Roger
Boer, Douglas P.
Boileau, H.
Bonta, James
Borrowman, Shelley
Boulerice, Benoît
Bourgon, Guy A.
Braithwaite, John
Briscoe, Judy
Broomfield, Darice
Brosseau, Michel
Brouillard, Jacques
Brown, Cheryl A.
Brown, Glen
Brown, Shelley
Brunet, Louis
Bussière, Monique T.
Bsilis, Sylvie
Cann, Steve S.
Carleton, Dawne
Carpentier, Michéle
Carr, Christopher
Castillo, Pat
Centen, George
Chartrand, Anne-Marie
Chaudhry, Habib
Chiasson, Marcel
Christopher, M.
Collins, Ginette
Christy, Richard
Collins, Michael
Conacher, G. Neil
Connor, Dave
Cooke, David J.
Cooley, Dennis
Corriveau, André
Cormier, Robert
Côté, Hélène
Cuddington, Lynn
Curry Daniel T.
Dahl, Marilyn
Daigle, Marc
David, Gilles
Deslauriers, Jessie
Dickie, Ida
Dobson, David J.
Dorward, John
Duhaime, Jaqueline
Dutton, Donald G.
Earls, Christopher
Eccles, A.
Edwards, John
Ellerby, Lawrence
Evans, Donald G.
Fabiano, Elizabeth
Fischer-Bloom, Eva
Fisher, Bea
Fisher, Bob
Flanagan, Timothy J.
Flowers, Holly
Fogal, Marcy
Foran, Tim
Forth, Adelle
Fox, Jan
French, Tom
Furr, Karl D.
Gabel, Stewart
Gaes, Gerald G.
Gagnon, C.
Gauthier, Claudine M.
Gee, Travis
Gendreau, Paul
Getkate, Maury
Gillis, Christa
Gillis, John
Goddard, Murray
Goggin, Claire
Goguen, Bernie
Gordon, Arthur
Gordon, Judy
Graham, Andrew
Graham, Kevin
Graham, Skip
Granger, Luc
Grant, Brian A.
Gravel-Dunberry, Odette
Green, Christopher
Greenwood, Anthony
Grieser, Robert C.
Gurberg, Tanya Nouwens
Hale, Mike
Hannah-Moffat, Kelly
Hanson, R. Karl
Harris, Trudy
Harris, Vicki V. R.
Hart, Stephen D.
Haskell, Charles
Hastings, Ross
Hatten, Tina
Heckbert, Doug
Hendrick, Dianne
Himelfarb, Alex
Hitch, Lisa
Hodge, R.D.
Hodgson, Maggie
Hoffman, Lana
Holden, Roger
Hubert, R. Paul
Hughes, Gareth V.
Hundleby, John D.
Hung, Kwing
Hunter, D.
Jordan, Shelly A.
Johnson, Holly
Johnston, Joseph C.
Jung, Sandy
Kassen, Mitch
Kendall, Kathleen
Khajak, Ishak
Kirvan, Mary-Anne
Kobernick, Carolyn
Konopasky, Robert J.
Kroner, Daryl G
Kulik, Irving
Lachance, Marc
Lang, Mark
Lanier, Charles S.
LaPlante, Jim
Laprade, Michel
Lavigne, Brigitte
LeBlanc, Thérèse
Lefaive, Pamela
Lefebvre, Linda
Leger, Suzanne
Leis, Timothy
Leschied, Alan W.
Lightfoot, Lynn O.
Lilly, Ray
Lipinski, Stan
Little, Tracy
Loeber, Rolf
Looman, Terah
Lösel, Friedrich
Loucks, Alex
Loza, Amel
Luciani, Fred
Lysack, Mishka
Lod, Byron
Maguire, Kathleen
Mailloux, Marielle
Malcolm, P. Bruce
Manion, Jack
Maric, Alexandra
Marion Anne-Josée
Marquis, Hugh A.
Marshall, William L.
Maxim, Paul S.
McAllister, David
McClung, Lucie
McGuire, James
McKibben, André
McKinnon, Claire
McLean, Heather
Mills, Jeremy F
Millson, William A.
Morison, Susan J.
Motiuk, Larry
Motiuk, Michele
Mulgrew, Pat
Mulloy, Rachel
Muirhead, James E
Muirhead, Michael
Murphy, Stafford
Mysak, Joanne
Nahanee, Teressa A.
Nicholaichuk, Terry P.
Nouwens, Tanya
Nuffield, Joan
Nussbaum, David
O'Brien, Rosemary L.
Ouimet, Marc
Pagliaro, Ann Marie
Pagliaro, Louis A.
Painter, Susan Lee
Paparozzi, Mario
Parker, Edward A.
Pelletier, Benoît
Pelletier, Guy
Pelletier, René
Pepino, N. Jane
Perreault, Christine
Perron, Jean-Claude
Pfaff, Jon
Pisapio, David
Pithers, William D.
Pollack, Shoshana
Polvi, Natalie
Porporino, Frank
Preston, Denise L
Proulx, Jean
Rainville-Laforte, Fernande
Repaci, Richard
Richardson, Karen J.
Roberts, Julian V.
Robinson, Chris
Robinson, David
Rosine, Lois
Rowson, Beverly
Roy, Guylaine
Ryan, T.A.
Ryan, James E.
Rawana, Edward P
Sampson, Elizabeth
Saylor, William G.
Scarth, Karen
Serin, Ralph
Seto, Michael T.
Shaw, Margaret
Shields, Ian W.
Shrubsole, William
Simourd, Linda
Sirois, Alain
Smiley, Carson
St-Yves, Michel
Stephenson, Marylee
Stevens, Denny J.
Stewart, Lynn
Stuart, Charles
Sturrock, Robert
Stykes, Jennifer
Sunter, Deborah
Sutton, Jean
Tax, Theodore
Taylor, Jo-Anne
Taylor, Gilbert
Teller, Claude
Templeman, R
Theberge, Carole
Théoret, Louis
Thurber, Arden
Tobin, Fred
Toepell, Andréa Riesch
Townsend, Thomas
Townson, Craig
Tremblay, R.E.
Trouillard, Serge
Vachon, Maria Marino
Vanderburg, Susan A.
Van Voorhis, Patricia
Vantour, Jim
Vitaro, F.
Ward, Leanne
Watson, David R.
Watson, Lisa
Webster, Christopher D.
Weekes, John R.
Williams, Sharon M.
Wilson, Robin J.
Wilson, Steven
Winogron, William
Wong, S.
Wormith, J.S.
Wozniak, Ed
Wright, Kevin N
Zamble, Edward
Zhou, R.M.

Évaluation des besoins et risque chez les détenus : Étude de mises en liberté sous condition (R-01, 1989)

par L. Motiuk et F.J. Porporino

Les chercheurs prennent en considération que les instruments prédicteurs utilisés pour évaluer le «risque» sont statiques de nature et ne peuvent être sensibles aux différences dans les stratégies de gestion. Par conséquent, si l'on se fonde sur le risque que l'on a évalué pour déterminer les niveaux de surveillance, un problème évident se pose : celui du changement des niveaux de surveillance au fil du temps. Selon eux, à mesure que les besoins du détenu sont comblés le risque relatif qu'il pose diminue, de sorte qu'il faudra moins de contact et une surveillance moins étroite pour gérer efficacement son cas dans la collectivité. Ils font l'hypothèse que si l'on pouvait prouver qu'il existe vraiment un lien significatif entre les besoins décelés et l'issue des mises en liberté, il vaudrait la peine d'élaborer une méthode d'évaluation combinée des besoins et du risque pour différencier les détenus sous surveillance dans la collectivité.

Cette étude examine si une procédure d'évaluation combinée des besoins et du risque pourrait permettre d'établir des lignes directrices ou des normes pour différents niveaux de surveillance lors de la libération conditionnelle.

En tant que recherche préliminaire, l'étude examinait trois secteurs. Elle visait d'abord à réexaminer la validité prédictive d'une procédure conventionnelle d'évaluation du risque, à partir de deux échantillons distincts en liberté conditionnelle et en liberté surveillée. Elle voulait en deuxième lieu tenter de mettre à jour certains des principaux éléments qui caractérisent les besoins des détenus dont la mise en liberté conditionnelle se traduit par un succès ou un échec. En troisième lieu, elle avait pour objet d'examiner comment une évaluation conjuguant les besoins et le risque pourrait permettre de mieux prédire l'issue de la mise en liberté.

Le Système automatisé d'information sur les détenus a été utilisé pour identifier et sélectionner le choix de l'échantillon à partir des détenus en liberté conditionnelle qui ont mené à terme leur liberté conditionnelle ou leur liberté surveillée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1995, ou dont la liberté conditionnelle ou la liberté surveillée avait été révoquée pendant cette même année. Environ 4 523 cas ont été identifiés à travers le Canada.

Les cinq régions du Service correctionnel du Canada étaient représentées également dans l'échantillon final. Pour chaque région, les détenus étaient répartis dans l'un des quatre groupes :

- ceux dont la date d'expiration du mandat était survenue pendant leur libération conditionnelle;
- ceux dont la liberté conditionnelle avait été révoquée;
- ceux qui étaient parvenus à la date d'expiration du mandat pendant leur libération sous surveillance; et
- ceux dont la liberté surveillée avait été révoquée.

Ceci a donné un échantillon aléatoire stratifié d'environ 600 cas; 150 cas par groupe de mise en liberté sous condition.

Comme certains dossiers étaient inaccessibles et qu'il fallait éliminer ceux qui ne répondaient pas aux critères, il ne restait plus que 221 cas à ce stade de l'échantillonnage; 103 détenus étaient en libération conditionnelle et 118 étaient en liberté surveillée.

Les données provenaient des dossiers de gestion des cas dans la collectivité pour chacun des cas. Un barème structuré de codage de l'information a été élaboré pour recueillir des données pertinentes dans 12 domaines généraux : démographie, antécédents de jeunes contrevenants, infraction(s) répertoriée(s), dynamique des infractions, antécédents socio-économiques et psychologiques, adaptation en établissement, rendement prélibératoire, données relatives à la mise en liberté, comportement sous surveillance dans la collectivité, aboutissement, infraction(s) initiale(s) et antécédents criminels.

En bref, les constatations de l'étude laissent entendre que le niveau des besoins semble varier considérablement à l'intérieur des catégories de niveau de risque. Il faudrait donc avant tout déterminer s'il existe des conjugaisons de niveaux de besoins et de risque qui permettraient de mieux prédire l'issue de la mise en liberté. De plus, les constatations portent à croire qu'un instrument d'évaluation des besoins et du risque serait particulièrement utile pour déterminer comment doser les contrôles et les services lors des mises en liberté conditionnelle de détenus qui font courir un risque plus élevé.

En règle générale, les résultats de l'étude révèlent que des évaluations combinées des besoins et du risque chez les détenus pourraient être d'une certaine utilité pratique pour les agents de gestion des cas dans la collectivité. Les résultats laissent

entendre qu'il vaudrait la peine de perfectionner et de raffiner un instrument d'évaluation des besoins et du risque, surtout si l'on considère sa pertinence possible par rapport aux résultats des mises en liberté conditionnelle. ■

Mise en oeuvre pilote de l'Échelle de classement par niveau de sécurité : Rapport d'étape (R-02, 1989)

par F.J. Porporino, F. Luciani, L. Motiuk, M. Johnston et B. Mainwaring

En juin 1988, un projet pilote mettant en pratique la nouvelle Échelle de classement par niveau de sécurité était présenté en tant que composante du processus de placement pénitentiaire. Les régions du Québec et du Pacifique ont été choisies pour cette mise à l'essai. Toutes les décisions initiales en matière de placement pour ces deux régions ont été prises au moyen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité en remplacement des critères de référence contenus dans le Rapport de placement pénitentiaire.

Les effets de cette nouvelle méthode devaient faire l'objet d'une double vérification :

- une analyse de la procédure de mise en oeuvre, pour déterminer de quelle façon l'Échelle serait acceptée par le personnel de gestion des cas; et
- une analyse des répercussions sur les décisions en matière de classement, pour déterminer l'utilité et l'opportunité de l'Échelle relativement à la classification des détenus au niveau de sécurité le moins élevé possible.

Un atelier de formation d'une journée a été mis sur pied pour les employés de l'établissement qui auraient à appliquer l'Échelle. Un guide pour les utilisateurs offrait des instructions détaillées sur la façon d'utiliser l'Échelle et des définitions ainsi

que des explications de chacun des points pour assurer la conformité et l'uniformité dans la mise en oeuvre.

Toutes les données obtenues au moyen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité et d'autres documents connexes (c.-à-d. les rapports de placement pénitentiaire et les dossiers du secteur des empreintes digitales) par les agents de gestion des cas participants ont été envoyées à l'Administration centrale. Toutes les préoccupations soulevées par les participants relativement à l'utilisation de la nouvelle Échelle ont été abordées à l'aide de divers moyens de communication afin de maximiser le contrôle de la qualité.

En bref, les constatations ont indiqué que les agents de gestion des cas régionaux qui ont participé à la mise en oeuvre sont en faible désaccord avec l'efficacité de l'instrument. Cependant, ils sont tous d'accord pour reconnaître que c'est un instrument précis pour la classification.

Les constatations ont également permis de voir quelles questions devaient être abordées avant d'aller de l'avant avec la mise en oeuvre de l'Échelle de classement par niveau de sécurité. ■

Étude documentaire sur la violence familiale : Prévention et traitement (R-03, 1989)

par B. Appleford et Associés

Pendant des siècles, la violence familiale était considérée comme une affaire privée qui ne risquait d'être cataloguée au rang des crimes que lorsqu'elle entraînait des blessures graves ou la mort. Ce n'est que récemment qu'elle a été reconnue comme un grave problème social exigeant l'intervention de la justice pénale et des organismes de bien-être social et de santé mentale.

L'ampleur de la violence familiale et ses effets sur la société en général a fait surface dans les années 1950 en ce qui concerne les enfants maltraités, dans les années 1970 pour ce qui est des femmes et dans les années 1980 pour ce qui est des personnes âgées. La violence est le produit d'une multitude de facteurs biologiques, économiques, démographiques, culturels et psychologiques.

Cette étude définit les facteurs qui entrent en jeu dans la violence familiale et dans le traitement de ses auteurs et à appliquer cette information dans le contexte du système correctionnel.

L'étude souligne les définitions et les descriptions utilisées dans la vaste gamme des situations de mauvais traitements. La recherche présente une

liste considérable des caractéristiques des auteurs de mauvais traitements recueillies à partir de données cliniques et de sondages. Elle identifie également les facteurs de risque supportés par un aperçu des modèles de traitement employés dans la violence familiale et basés sur des approches théoriques de causalité.

Les conclusions relatives à un traitement efficace laissent sous-entendre un succès modeste auprès du groupe de traitement après six à douze mois et soutiennent un effort continu pour d'autres recherches et pour l'élaboration de modèles de traitement. Les recommandations de nature correctionnelle contenues dans le rapport de recherche définissent des propositions de programmes et de besoins tant pour les délinquants que pour les victimes de violence familiale. Le rapport reconnaît l'importance de l'inceste en tant qu'acte violent mais il n'aborde pas la question dans l'étude en partant du principe que le traitement dans ce domaine serait des «besoins spéciaux». ■

Validation d'un système de classement des délinquants adultes pour Terre-Neuve et le Labrador (R-04, 1989)

par D. Robinson et F.J. Porporino

En octobre 1984, la Direction des corrections communautaires du ministère de la Justice de Terre-Neuve et du Labrador a adopté le Système de classement des cas du Wisconsin. Celui-ci combine plusieurs indicateurs du risque de récidive, y compris les antécédents criminels et le fonctionnement psychosocial, et sert à classer les probationnaires suivant les niveaux de risque élevé, moyen et faible. Les procédures de classement constituent un moyen objectif d'apparier les niveaux de risque que présentent les probationnaires à des normes de surveillance. La fréquence des rapports avec les agents de

probation et le temps consacré au cas sont déterminés pour chaque cas en fonction du niveau de risque que le système de classement a permis de cerner. Ainsi, les probationnaires qui présentent le risque le plus élevé de récidiver se voient automatiquement attribuer les niveaux de surveillance les plus élevés.

La mise en oeuvre du système a inclus une composante de recherche ayant pour but d'évaluer l'efficacité du Système du Wisconsin à Terre-Neuve et au Labrador. On a suivi les nouvelles condamnations pour des infractions commises en période de probation par 200 probationnaires qui

avaient été classés au moyen du Système de Wisconsin. Le taux de récidive, y compris les nouvelles condamnations et les évasions, a été établi à 10,5 % (21/200).

Le Système du Wisconsin a permis de prévoir avec passablement de précision les probationnaires susceptibles de récidiver en période de surveillance. Le taux de récidive des cas jugés à faible risque a été de 3 % tandis que le taux pour les cas jugés à risque moyen ou élevé a été de 17 %. Des vérifications statistiques ont révélé que la différence quant au taux de récidive observée entre les groupes à risque «faible» et les groupes à risque «moyen» et «élevé» était trop grande pour être attribuée uniquement au hasard. Le fait que près de 50 % des 200 cas ont été jugés comme étant des probationnaires à faible risque et que les membres de ce groupe ont récidivé par la suite à un très faible taux constitue une bonne mesure du succès du système.

Les niveaux de classement ont également permis de prévoir la cessation normale ou anticipée de la surveillance. Cinquante pour cent des personnes considérées comme étant à faible risque ont obtenu une cessation anticipée, contre 13 % des

personnes classées dans les catégories à risque moyen ou élevé. Cette différence était également statistiquement importante.

Le Système n'a toutefois pas permis de distinguer le taux de récidive des délinquants à risque moyen de celui des délinquants à risque élevé. Des analyses exploratoires ont cependant révélé que des modifications à la méthode de cotation des risques et des besoins du Système du Wisconsin ne permettraient pas d'améliorer le système de classement en vigueur.

Des réévaluations ont également été effectuées au moyen du Système du Wisconsin auprès d'un sous-échantillon de 108 cas. Les reclassements ont, en moyenne, été exécutés huit mois après le classement initial. Les résultats ont semblé indiquer une grande valeur de prévision pour les reclassements. Des taux de récidive de 1,5 %, 37,9 % et 54,5 % ont été notés respectivement pour les cas reclassés à risque faible, moyen et élevé. Par conséquent, l'incapacité initiale du Système de distinguer entre les cas à risque moyen et ceux à risque élevé n'a pas été constatée lors de l'examen des reclassements. ■

Rôle de la Direction de la recherche (R-05, 1989)

par F.J. Porporino

Ce rapport présente une stratégie générale pour le développement de la fonction de recherche au Service correctionnel du Canada, et propose un rôle et mandat spécifiques pour la Direction de la recherche. Il définit une procédure pour le développement et l'approbation d'un plan national annuel de recherche, il suggère un mécanisme pour le suivi périodique du progrès réalisé et la révision des priorités lorsque nécessaire. Il décrit une approche multi-dimensionnelle pour la communication et la dissémination efficaces des résultats de recherche.

En définissant les recherches correctionnelles appliquées, le rapport indique que toutes les recherches effectuées devraient être pertinentes au niveau opérationnel. Elles devraient aussi se rattacher clairement à quelque question politique, soit actuelle ou en devenir, qui répond aux besoins des régions et de l'Administration centrale. Toutes les recherches doivent refléter les meilleures normes possibles de rigueur scientifique et doivent être publiées dans un langage clair pour l'ensemble de ses lecteurs. ■

Essai pratique de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : Étude des libérés sous condition (R-06, 1989)

par L. Motiuk et F.J. Porporino

Le rapport fournit un examen détaillé de l'élaboration de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins et donne un aperçu des premières données recueillies au cours de l'essai pratique. Il présente un profil descriptif des besoins des détenus sous surveillance, il examine certaines des données recueillies en vue de valider l'Échelle et évalue la nécessité de corriger ou d'améliorer cet instrument.

La mise en application de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins a commencé avec le lancement d'un projet pilote dans douze collectivités au Canada. Les surveillants de gestion des cas ont évalué 453 détenus sous responsabilité fédérale. Les détenus échantillonnés étaient en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté surveillée. Le comportement de ces détenus évalués au moyen de l'Échelle a, par la suite, fait l'objet d'un suivi pendant six mois. Les résultats des essais pratiques ont confirmé les résultats antérieurs relatifs à la valeur prévisionnelle de l'évaluation du risque et des

besoins. Il a été facile pour les agents de gestion des cas de classer les détenus en fonction de la nature et du niveau des besoins, et une relation constante a été notée entre les évaluations et l'issue des libérations conditionnelles après la période de suivi de six mois.

Dans l'ensemble, les essais de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité confirment de façon assez convaincante qu'une procédure d'évaluation objective servirait éventuellement à l'établissement de lignes directrices ou de normes pour les divers niveaux de surveillance. L'Échelle, semble-t-il, pourrait être utilisée efficacement pour concentrer les ressources de surveillance en capitalisant sur le jugement des agents de gestion des cas par rapport aux besoins des détenus. De plus, elle pourrait aussi constituer un moyen efficace de surveiller les changements de comportement, d'attitude et de situation ayant un rapport manifeste avec l'issue de la mise en liberté. ■

Efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences : Du projet pilote au programme d'implantation nationale (R-07, 1991)

par la Direction de la recherche et Statistique, Service correctionnel du Canada

Ce rapport examine l'efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences concernant :

- l'incidence du programme sur les délinquants après leur mise en liberté — baisse de la récidive
- la sélection des délinquants appropriés pour participer à un programme de réadaptation intensif — identification des délinquants à risque élevé
- les changements observés chez les participants avant et après l'administration d'une batterie de tests portant sur les attitudes et les aptitudes

intellectuelles — effets positifs dans les domaines visés.

L'efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences est évaluée en utilisant un échantillon de délinquants ayant participé au programme depuis son implantation à l'échelle nationale en 1990.

La question des répercussions du programme sur le taux de récidive est examinée en recourant aux données sur le suivi postlibératoire auprès des délinquants ayant participé au projet pilote initial du Programme d'apprentissage cognitif

des compétences. Le taux de réincarcération des participants est comparé à celui d'un groupe de délinquants sélectionnés pour participer au Programme mais qui n'ont pu le suivre.

La sélection des délinquants présentant un risque élevé se fait par l'examen des caractéristiques de ceux qui ont été choisis après l'implantation du Programme d'apprentissage cognitif des compétences à l'échelle nationale. Enfin, l'efficacité du Programme à amener des changements prévus au niveau de certaines attitudes et aptitudes est évaluée à l'aide de données psychométriques, obtenues à partir de tests administrés préalablement et postérieurement au Programme

auprès de l'échantillon ayant participé au Programme national (Voir la description du Programme d'apprentissage cognitif des compétences *Pour que la réinsertion sociale soit un succès : Développement des aptitudes cognitives chez les délinquants*, Direction de la recherche, SCC-1991.

En bref, l'examen de deux échantillons de délinquants ayant participé au Programme a révélé que, comparativement aux non-participants, les participants récidivaient à un taux moindre. Il semble également que le Programme soit efficace à produire des changements positifs dans les cibles intermédiaires qui sont associées à la récidive. ■

Le questionnaire sur les stratégies de gestion des cas (R-08, 1990)

par D.A. Andrews, R.D. Hodge, D. Robinson et F.J. Andrews

L'étude traite l'évaluation que font les utilisateurs de leur formation initiale sur les stratégies de gestion des cas (SGC), les vues générales sur les SGC en milieu de travail et les opinions concernant les améliorations futures des SGC et les domaines sur lesquels elles devraient porter en priorité.

Des questionnaires portant sur la formation en SGC en milieu de travail ont été expédiés à 966 personnes utilisant les SGC; 528 d'entre eux (55 %) ont été renvoyés à temps pour être inclus dans l'analyse et le rapport.

L'évaluation globale de la formation initiale en SGC se répartit également entre les catégories «satisfait», «insatisfait» et «moyennement satisfait». La variation constatée est en partie attribuable à des variables liées au répondant et au milieu de travail. Les évaluations positives de la formation initiale sont associées à une attitude positive envers les Stratégies de gestion des cas avant la formation, au nombre de jours de

formation, au fait d'avoir reçu sa formation d'un moniteur ayant un lien avec le Conseil national du crime et de la délinquance, de travailler en établissement, de travailler dans la région de l'Atlantique et de n'avoir pas poursuivi d'études en criminologie. La formation a fait l'objet d'une évaluation plus favorable en ce qui concerne son utilité dans l'entrevue dirigée que dans le processus global de gestion des cas.

Une grande variabilité est constatée dans l'appréciation des SGC en milieu de travail. Toutefois, en moyenne, l'évaluation s'avère négative. La variation dans l'appréciation des SGC en milieu de travail est en général liée aux mêmes facteurs que ceux qui touchent la perception de la formation aux SGC.

Il serait opportun de mieux situer les Stratégies de gestion des cas dans l'ensemble des responsabilités de l'agent de gestion des cas. ■

Mise au point et validation d'une formule de présélection pour l'évaluation psychologique (R-09, 1990)

par R. Serin

Ce rapport expose une solution de rechange à la méthode actuelle, qui consiste à procéder à des évaluations psychologiques relativement indifférenciées des détenus dont la libération est envisagée. Actuellement, tous les détenus de la catégorie 1 et ceux qui présentent des problèmes psychologiques ou psychiatriques manifestes sont orientés vers une évaluation psychologique avant l'examen de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le modèle de rechange permet de faire une présélection avant le renvoi au psychologue, selon des facteurs empiriquement reliés à la récidive. Les détenus sont répartis en trois catégories et les cas les plus sérieux font l'objet d'une évaluation plus exhaustive.

Les analyses préliminaires montrent que la présélection produit des résultats fiables dans le temps et d'un observateur à l'autre, et présente une corrélation significative avec les mesures de la psychopathie criminelle et de la récidive (cette dernière étant fournie par l'Échelle d'information statistique de la récidive). Ces constatations permettent de conclure qu'un tel modèle de présélection pourrait avantageusement être adopté, même s'il faudra obtenir des données normatives à partir d'un plus grand échantillon pour déterminer les cotes limites appropriées pour les trois catégories. ■

Diversité des réactions à l'emprisonnement prolongé : Conséquences pour la gestion des détenus condamnés à de longues peines (R-10, 1991)

par F.J. Porporino

Ce document de recherche décrit les facteurs à prendre en considération pour différencier les détenus purgeant de longues peines en fonction des mesures de sécurité qu'ils requièrent et des programmes dont ils ont besoin. Plus particulièrement, il démontre comment les différences entre ces individus, sur le plan des antécédents criminels et de l'orientation, permettent invariablement de prédire comment ils réagiront et s'adapteront à la vie en prison.

L'auteur part du principe que traditionnellement, les services correctionnels ont traité les détenus condamnés à de longues peines comme une clientèle particulière mais assez homogène. Ces détenus et, en particulier, les condamnés à perpétuité ont été systématiquement considérés, du moins au début de leur incarcération, comme présentant des risques importants et relevant d'un établissement à sécurité maximale. Les plans de libération conditionnelle pour ces détenus n'étaient généralement amorcés qu'une fois écoulée une part importante de la peine. Puisque les programmes et les services offerts étaient en fonction du nombre

de détenus, peu de programmes spécifiques ont été conçus pour les condamnés à de longues peines.

Comme le nombre de ces détenus ne cessent de croître et comme une utilisation efficace de ressources limitées s'impose de plus en plus, il n'est plus raisonnable ni pratique d'adopter une approche uniforme pour leur prise en charge. La diversité qui caractérise cette clientèle doit être prise en considération.

Les rapports décrits dans ce document sont donnés à titre indicatif. L'examen d'autres indices de l'adaptation ou de la réaction à la vie en prison permettrait sans aucun doute de trouver d'autres différences entre les détenus purgeant de longues peines. Une conclusion s'impose : il existe des moyens de différencier utilement ces détenus, et dans leur prise en charge, il faut tenir compte de leur diversité.

Il est évident que les condamnés à de longues peines réagissent différemment à l'incarcération, et toute approche adoptée pour la gestion de ces détenus doit tenir compte de ces différences. ■

Profils de consommation de drogues et d'alcool chez les détenus sous responsabilité fédérale : Évaluation faite à l'aide du Questionnaire informatisé sur le mode de vie (R-11, 1991)

par D. Robinson, F.J. Porporino et W. Millson

Ce rapport de recherche est le premier d'une série de rapports sur la toxicomanie et le comportement criminel produit à l'aide des données du Questionnaire informatisé sur le mode de vie (QIMV). Ce rapport présente des renseignements descriptifs obtenus grâce aux différentes composantes du QIMV. Il explore la possibilité d'élaborer une typologie qui servirait à dépister la toxicomanie et à identifier les détenus devant être traités en priorité. Les données ont été recueillies auprès d'un échantillon de 503 détenus qui ont répondu au QIMV dans des établissements du Service correctionnel du Canada situés dans les Maritimes et les Prairies.

Les résultats de cette étude détaillée et les données produites indiquent que le QIMV semble être un instrument utile et prometteur, et que cela vaut la peine de faire d'autres recherches. Les analyses des données d'auto-évaluation fournies par les détenus au sujet de leur consommation d'alcool et de drogues sont fiables et peuvent servir à évaluer l'intensité des problèmes de toxicomanie qu'éprouvent les délinquants au moment de leur arrivée à l'établissement. La fréquence déclarée de la consommation d'alcool et de drogues, aussi bien que les liens entre cette consommation et le

comportement criminel, se sont avérés semblables aux renseignements d'auto-évaluation recueillis antérieurement auprès d'un échantillon de détenus aux États-Unis. L'estimation du nombre de détenus toxicomanes qui ont besoin d'aide concorde aussi avec les études entreprises par le passé pour mesurer la prévalence de la toxicomanie dans notre population carcérale. De plus, les nouveaux détenus qui se sont prêtés à l'évaluation faite à l'aide du QIMV ont porté un jugement très favorable sur cette méthode.

Le QIMV a démontré qu'il est un instrument complet à cause du nombre de variables mesurées. Les auteurs de recherches futures devront examiner les données sur les rapports entre la toxicomanie et le crime, et, en particulier, s'efforcer de relier les données d'évaluation de ce genre au processus global de dépistage de la toxicomanie.

Ce rapport jette les bases d'une méthode de triage initial des détenus et offre un modèle qui permettrait d'élaborer un tel système de triage. Les données produites dans cette recherche laissent à penser que le QIMV est un instrument très pertinent avec lequel on peut élaborer un tel système de triage initial. ■

Accès à l'information ...

La Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada publie régulièrement des rapports et des précis de recherche sur divers sujets relatifs au domaine correctionnel.

Pour obtenir des exemplaires de rapports ou précis de recherche spécifiques, veuillez communiquer avec le Centre d'information et de recherche au (613) 995-3975. Vous pouvez également accéder aux publications de recherche par Internet au site Web du Service correctionnel du Canada : <http://www.csc.scc.gc.ca>.

Recension des écrits sur les facteurs liés aux Évasions d'établissements correctionnels (R-12, 1991)

par R. Sturrock, F.J. Porporino et J. Johnston

Les établissements correctionnels ont pour objet de détenir les délinquants condamnés qui risquent de présenter un danger pour la collectivité tout en exerçant un contrôle sûr, sécuritaire et humanitaire. Pour la protection de la collectivité, la première responsabilité des établissements correctionnels est d'empêcher les évasions ou autres «fuites en douce». Même si l'on convient que tous les condamnés ne présentent pas un risque égal pour la société et que les mesures de sécurité ne sont pas les mêmes dans tous les établissements, l'évasion est toujours une source d'inquiétude grave tant pour le personnel correctionnel que pour le grand public.

Ce rapport offre une vue d'ensemble sur des facteurs de comportement qui entrent en cause dans les évasions et sur les méthodes d'analyse. Une des deux méthodes utilisée le plus souvent est celle axée sur le plan quasi expérimental selon lequel on compare au moyen de données archivées un groupe d'évadés et un groupe de détenus qui ne se sont pas évadés. La seconde est fondée sur une simple approche descriptive de l'analyse des caractéristiques des détenus impliqués dans des évasions. Les auteurs reconnaissent également qu'une bonne partie de ces travaux de recherche sont dépassés et, parfois, inadéquats du point de vue expérimental.

Le rapport suggère que les recherches portant sur les facteurs liés aux évasions d'établissements correctionnels entrent généralement dans l'une des trois catégories : facteurs statiques, facteurs conjoncturels ou dynamiques et caractéristiques psychologiques des détenus. Le rapport signale également d'autres travaux de recherche qui portent sur la sécurité des établissements, comme les clôtures périmétriques, les murs, les systèmes d'alarme, les systèmes de patrouille et les tours.

Aux fins de ce document, les auteurs ont examiné toute la gamme des facteurs statiques et dynamiques ou conjoncturels sur lesquels portent les études recensées pour mieux comprendre le phénomène des évasions.

Selon la recherche, il y a suffisamment de preuves pour dire que les facteurs statiques (tels les antécédents d'évasion, les périodes d'incarcération précédentes et l'âge) et les facteurs dynamiques ou conjoncturels (tels les problèmes familiaux, les problèmes liés à l'alcool et les situations de crise en établissement) sont liés aux évasions. Comprendre les facteurs qui entrent en cause dans les évasions constitue un premier pas dans l'élaboration de mesures préventives appropriées. ■

L'énoncé de Mission du Service correctionnel du Canada signé par l'Honorable Andy Scott, solliciteur général du Canada le 25 septembre 1997 ...

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire.

Normes de surveillance applicables à la liberté sous condition : Mise à jour sur la formation en matière d'évaluation du risque et des besoins chez les délinquants (R-13, 1991)

par L. Motiuk et L. Brunet

Ce rapport de recherche offre une vue d'ensemble sur les sessions de formation offertes lors de la mise en oeuvre des normes applicables à la liberté sous condition. Il donne les grandes lignes des modalités de formation utilisées et décrit les exercices de formation pratique en fonction de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité.

Les exercices pratiques ont été élaborés pour établir le niveau acceptable de consensus entre les agents de gestion des cas dans la collectivité aux fins des décisions portant sur la fréquence des rencontres de surveillance. Ils visaient deux approches différentes, soit une évaluation individuelle d'un cas donné et une évaluation de groupe d'un autre cas.

Dans l'ensemble, les résultats des exercices de formation montrent que les évaluations systématiques sont d'une utilité pratique pour les agents de gestion des cas qui interviennent auprès des délinquants dans la collectivité.

Voici un résumé des principales constatations :

- Les exercices pratiques ont permis de confirmer la capacité des agents de gestion des cas dans la collectivité d'appliquer l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité comme méthode systématique permettant d'évaluer les besoins des délinquants, le risque de récidive et tout autre facteur pouvant influencer sur l'adaptation du délinquant dans la collectivité.

- Les résultats des évaluations des cas visés par les exercices font état d'un niveau de consensus acceptable entre les agents de gestion des cas lorsqu'ils évaluent un même délinquant pour la première fois à l'aide de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité pour ce qui est des considérations liées à la fréquence des rencontres de surveillance.
- Les variations dans les cotes attribuées au niveau des besoins du délinquant dans les différents lieux de formation montrent qu'il importe d'apporter des précisions sur les différents domaines où se situent les besoins qui sont évalués au moyen de la formation en se reportant aux lignes directrices.
- Une combinaison d'exercices pratiques individuels et de groupe peuvent aboutir à un plus grand consensus entre les agents de gestion des cas quant à l'évaluation du risque et des besoins.

Ainsi, il semble que, tout au long des exercices pratiques, les exigences en matière de surveillance dans un cas donné aient fait l'objet d'un consensus considérable entre les participants. Plus important encore, la formation assurée relativement à l'évaluation systématique des délinquants a eu pour effet de mettre en oeuvre la Section 5 des Normes de surveillance applicables à la liberté sous condition à l'échelle des services correctionnels fédéraux. ■

Personnes souffrant de déficience intellectuelle incarcérées pour des délits criminels : Examen de la documentation (R-14, 1991)

par O. Endicott

Cet examen détaillé offre aux lecteurs un aperçu des questions complexes et sensibles relatives à l'incarcération des délinquants souffrant de déficience intellectuelle. Il décrit une gamme de sujets, tels que les définitions et les descriptions, la mesure de la déficience intellectuelle et l'importance de faire la distinction entre la déficience intellectuelle et la maladie mentale.

L'examen traite des liens entre la déficience intellectuelle et le comportement criminel. Il définit les caractéristiques des délinquants souffrant de déficience intellectuelle et les types de crimes qu'ils commettent. Il examine aussi «l'expérience

carcérale» en tant qu'environnement répressif : exploitation et victimisation qui sont sujettes aux conditions de la discipline carcérale. L'auteur présente une analyse sur les droits des délinquants souffrant de déficience mentale, y compris l'institutionnalisation, l'égalité et les besoins spécifiques.

L'examen explore certaines questions qui demandent plus de recherches dans le contexte canadien pour déterminer l'ampleur des problèmes des personnes souffrant de déficience intellectuelle incarcérées dans des établissements correctionnels au Canada. ■

Mesures du rendement global de l'objectif général n° 1 (R-15, 1991)

par E.J. Porporino et D. Robinson

Ce document tente d'établir une structure permettant de convenir d'une série de procédures à suivre pour contrôler de façon permanente le rendement à l'égard de l'objectif général n° 1 et d'en faire rapport. Il faut d'abord avoir en main un objectif clairement énoncé pour déterminer des indicateurs sommaires de rendement valables, fiables, précis et faciles à interpréter.

Accroître la contribution du Service à la protection de la société par la réintégration, en toute sécurité, d'un nombre plus important de délinquants en tant que citoyens respectueux des lois tout en réduisant le recours à l'incarcération en tant que moyen d'intervention majeur en matière correctionnelle.

L'étude a trois objectifs :

- Proposer une série d'indicateurs sommaires de rendement portant sur l'Objectif général n° 1 et en expliquer le principe de base.
- Confirmer l'utilité des sources de données automatisées du Service et définir les grandes lignes d'un processus de contrôle de la qualité

qui permettrait d'améliorer le respect des délais et l'intégrité en matière de saisie des données.

- Proposer une méthode permettant aux secteurs des Opérations et programmes correctionnels, de la Gestion intégrée et du Développement organisationnel, dans les régions et à l'Administration centrale, de contribuer utilement à l'établissement de rapports sur le rendement global du Service et à son analyse.

L'étude donne un aperçu des qualités essentielles qui devraient caractériser les indicateurs de rendement global tel que compris dans la gestion et la documentation sur l'efficacité organisationnelle. Les chercheurs proposent, dans leur modèle conceptuel, trois aspects de l'Objectif général n° 1 pouvant être considérés comme des éléments de rendement à surveiller. Ces éléments — différenciation, respect des délais concernant la mise en liberté et la réintégration — sont définis et analysés en relation avec les indicateurs de rendement et sont visibles dans une série de graphiques. ■

Évaluation des programmes de lutte contre la toxicomanie du Service correctionnel du Canada (R-16, 1991)

par P. Gendreau et C. Goggin

Ce rapport évalue les programmes de lutte contre la toxicomanie au sein du Service correctionnel du Canada au moyen de l'Inventaire d'évaluation des programmes correctionnels (IEPC) qui a été adapté pour les fins de cette étude.

L'IEPC se compose d'une gamme d'éléments évaluant plusieurs facteurs qui s'avèrent associés, d'après la documentation aux programmes efficaces auprès des délinquants. Ces facteurs sont la mise en oeuvre du programme, l'évaluation des clients, les modalités thérapeutiques, les caractéristiques et pratiques du personnel et l'évaluation du programme. L'IEPC permet d'obtenir un tableau complet du fonctionnement actuel du programme, et de coter celui-ci en fonction de son efficacité potentielle.

Le sondage d'envergure nationale a été envoyé à 170 programmes de lutte contre la toxicomanie qui sont directement sous la tutelle du Service correctionnel du Canada; 112 ont répondu au questionnaire. Des lacunes ont fait surface dans tous les domaines d'activités des programmes. Les programmes étaient aussi évalués en fonction de leur qualité. La plupart des programmes étaient inadéquats bien que certains d'entre eux étaient satisfaisants.

Tout en définissant les limites de l'étude, le rapport indique par ailleurs que les constatations permettront aux décideurs et aux cliniciens de cibler les lacunes de façon rationnelle, constructive et positive. ■

Analyse rétrospective des antécédents dynamiques et comportementaux de la récidive (R-17, 1991)

par E. Zamble et V. Quinsey

L'étude relève les antécédents dynamiques de la récidive qui peuvent être mesurés au cours de la période postlibératoire. En même temps, un grand nombre de mesures ont été examinées pour leur valeur prédictive. Ces mesures peuvent être divisées en plusieurs catégories : antécédents (par ex., infractions antérieures), différences individuelles (par ex., susceptibilité à la colère, intelligence, capacité d'adaptation), éléments généraux postlibératoires (par ex., autodescription de l'humeur dans la période précédant la récidive ou au cours d'une période fructueuse de surveillance), et éléments spécifiques postlibératoires (par ex., événements particuliers qui ont précédé une arrestation donnée). La première activité d'analyse de données consistait à réduire le nombre de variables au sein d'un domaine de prédiction déterminé. Les mesures qui présentaient des problèmes insurmontables (par ex., données manquantes, distributions extrêmement asymétriques, absence de variance réelle) ont été éliminées. Le reste des variables a été examiné pour savoir s'il y avait redondance; les variables

étroitement corrélées ont été combinées ou supprimées.

Les analyses sont essentiellement descriptives. Les chercheurs ont comparé à l'aide de variables clés les délinquants condamnés pour vol qualifié et les délinquants condamnés pour voies de fait graves.

Une des constatations de cette étude révèle que la division des récidivistes en deux groupes, prédateurs violents et autres détenus, devrait permettre de définir avec plus de précision le lien qui existe entre les facteurs environnementaux et émotionnels, et les actes criminels chez les deux catégories de délinquants. Ces résultats auront des répercussions directes sur l'élaboration de programmes plus efficaces de traitement et de surveillance. De la même façon, la répartition des «autres détenus» en plusieurs groupes qui varieront selon les facteurs déclenchants et les motivations, comme certains des résultats le laissent croire. Ces distinctions peuvent mener à l'élaboration de lignes directrices très utiles en matière de surveillance. ■

Recherche sur la qualité de l'engagement du personnel : Un document de travail (R-18, 1990)

par D. Robinson, L. Simourd et F.J. Porporino

Cette étude a pour objet de déterminer la qualité de l'engagement du personnel envers le Service correctionnel du Canada et le genre de travail exigé dans ce secteur. La recherche enquête également sur un certain nombre de variables liées aux attitudes, à la personnalité, ainsi qu'à l'organisme lui-même. Ces variables peuvent être liées à des différences dans le sentiment d'appartenance des employés à l'organisme.

Comme il s'agissait d'une étude pilote, les participants étaient invités à dire ce qu'ils pensaient des modalités de collecte des données pour aider l'équipe de recherche à déterminer les aspects de l'étude devant être éclaircis ou remaniés, et à avoir une idée générale sur la façon dont une étude nationale pourrait être reçue par le personnel.

La méthodologie de l'étude nécessitait l'appui de deux régions avec un total de 30 employés (15 de

chaque région). Les employés provenant de la collectivité et des établissements ont été impliqués, et il y avait parmi eux des agents de correction, des agents de gestion des cas et des gestionnaires.

Outre le grand critère d'intérêt, à savoir l'engagement organisationnel, l'étude permettait d'examiner trois éléments : la satisfaction au travail, la motivation et le rendement. Quelques autres mesures ont été incorporées dans le plan conceptuel de recherche, y compris les variables démographiques, les attitudes face au travail et les traits de personnalité.

Les résultats de cette étude pilote ont permis de faire un examen en profondeur du plan conceptuel, des méthodes et de préparer le terrain pour une étude à l'échelle nationale. (Voir *Engagement du personnel face au Service correctionnel du Canada*, Direction de la recherche, SCC-1992, no R-21.) ■

Pour que la réinsertion sociale soit un succès : Développement des aptitudes cognitives chez les délinquants (R-19, 1991)

par F.J. Porporino, E. Fabiano et D. Robinson

Ce rapport résume les principes qui sous-tendent une approche cognitive. Il définit une stratégie visant à en assurer une application minutieuse et systématique; et il présente certaines données de recherche préliminaires sur l'efficacité du Programme de développement des aptitudes cognitives, sous les rapports suivants :

- La sélection des délinquants qu'il convient de soumettre à des programmes intensifs de réadaptation — détermination des délinquants à risque élevé;

- les effets sur les attitudes, le comportement et les compétences cognitives — effets positifs sur les paramètres ciblés;
- les résultats postlibératoires chez les délinquants — réduction de la récidive.

Le rapport offre une vue d'ensemble complète de l'élaboration du programme de développement des aptitudes cognitives, du programme de mise en oeuvre, des effets du programme, des résultats postlibératoires et de l'élaboration de programmes de développement ultérieurs. ■

Document de base du projet de recherche sur l'engagement du personnel (R-20, 1992)

par D. Robinson, L. Simourd et F.J. Porporino

Pour mieux connaître les degrés et les déterminants de l'engagement du personnel au sein du Service correctionnel du Canada, les responsables du projet de recherche ont choisi de sonder tous les employés travaillant dans les établissements, dans la collectivité et à l'Administration centrale. La stratégie adoptée est fondée sur l'étude pilote effectuée dans trois régions. Avec les résultats de cette étude pilote, le plan de la recherche a été amélioré et il y a eu une

étude nationale. Grâce au projet pilote, les établissements ont pu participer à l'élaboration du plan de la recherche, et il a permis d'obtenir l'appui du personnel à l'égard du projet. (Voir *Recherche sur la qualité de l'engagement du personnel : Un document de travail*, Direction de la recherche, SCC-1990, n° R-18; et *Engagement du personnel face au Service correctionnel du Canada*, Direction de la recherche, SCC-1992, n° R-21. ■

Engagement du personnel face au Service correctionnel du Canada (R-21, 1992)

par D. Robinson, F.J. Porporino et L. Simourd

Ce rapport de recherche présente un projet d'envergure nationale qui a été exécuté en 1991. Le projet visait à mieux faire comprendre les facteurs qui influent sur l'engagement du personnel face au Service correctionnel du Canada. Il était prévu que les renseignements obtenus grâce à l'étude permettraient d'améliorer l'engagement et la motivation des employés à l'égard de la réalisation des objectifs stimulants du Service correctionnel du Canada.

Cette étude nationale suit un projet pilote exécuté antérieurement ayant servi à vérifier les instruments d'évaluation utilisés pour la recherche et à mesurer la réceptivité du personnel à l'égard de ce type de recherche. (Voir *Document de base du projet de recherche sur l'engagement du personnel*, Direction de la recherche, SCC-1992, n° R-20.)

La méthode d'échantillonnage au hasard, l'utilisation de questionnaires de groupe plutôt que de questionnaires envoyés par la poste, la tenue d'entrevues individuelles avec les employés et le taux de participation élevé constituent les principaux points forts de l'étude. Plus de 90 % de l'échantillon ont participé à cette étude.

Dans le passé, les recherches ont montré que les employés très engagés ont des atouts précieux, atouts qui facilitent à l'organisation la réalisation

de ses objectifs. Par exemple, les employés très engagés ont un excellent rendement, ils manifestent plus d'intérêt à l'égard de leur travail, ils ont moins tendance à vouloir quitter l'organisation, ils affichent des taux d'absentéisme moins élevés, ils désirent ardemment obtenir de bons résultats au travail, et leur degré de satisfaction au travail est très élevé.

Une constatation importante de cette étude était que les employés très engagés face au Service correctionnel du Canada étaient différents des employés peu engagés eu égard à un certain nombre de ces caractéristiques. Cela était significatif dans les domaines de la recherche d'un autre emploi, le désir de quitter le Service, la satisfaction au travail, l'intérêt à l'égard de leur travail et le rendement au travail.

Les résultats de l'étude permettent de déterminer le degré d'engagement du personnel face au Service et laissent entendre qu'il faudrait favoriser l'engagement des employés. Le rapport note également l'importance d'examiner les facteurs qui expliquent les différents degrés d'engagement des employés. Il définit aussi les facteurs suivants qui influent considérablement sur l'engagement des employés : genre d'emploi, milieu de travail, région, ancienneté, sexe, attitudes à l'égard du travail correctionnel, de la réadaptation,

importance de la relation d'aide, attitude favorable au changement, ouverture d'esprit du Service, aspirations professionnelles et stress au travail. Deux facteurs démographiques, l'âge et le niveau d'études, n'étaient pas reliés au degré d'engagement des employés.

Le rapport indique que l'«attitude à l'égard du travail correctionnel» était le facteur le plus étroitement relié à l'engagement des employés. Il paraissait essentiel d'avoir une attitude positive à l'égard du travail correctionnel pour être engagé face au Service correctionnel du Canada.

Bref, le rapport indique qu'un certain nombre de stratégies peuvent être utilisées pour accroître le degré d'engagement des employés. Les résultats de cette étude fournissent une excellente base de renseignements pour permettre de choisir les stratégies les plus pertinentes. Il indique également que d'autres stratégies intéressantes découleront certainement des discussions plus approfondies et des séances de planification qui se tiendront entre les divers groupes d'employés du Service. ■

L'éducation peut-elle prévenir la récidive chez les délinquants adultes ? (R-22, 1992)

par E.J. Porporino et D. Robinson

Ce rapport décrit certaines des initiatives que le Service correctionnel du Canada a mis en oeuvre pour étudier les effets positifs de ses programmes de Formation de base des adultes, tant sur la réintégration générale des détenus que sur la réduction des risques de récidive chez différentes catégories de délinquants.

Le rapport fournit une vue d'ensemble de l'approche fondamentale prise par le Service lors de la mise en oeuvre et de la livraison du programme de Formation de base des adultes.

Les constatations de la recherche soulignent que la participation au programme de Formation de base des adultes durant l'incarcération peut améliorer l'adaptation après la mise en liberté, surtout pour les individus à risque élevé. D'après les données recueillies jusqu'ici, il convient de ne pas diminuer l'investissement actuel dans l'enseignement des compétences linguistiques et mathématiques de base. ■

Présentation des articles soumis à FORUM

Nous avons récemment reçu des articles qui ne correspondent pas aux directives du Guide à l'intention des auteurs. À l'avenir, nous renverrons les articles qui ne se conforment pas à ces directives à l'auteur pour qu'il fasse les ajustements nécessaires. Nous vous remercions de votre coopération.

Facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale (R-23, 1992)

par J. Johnston et L. Motiuk

Ce rapport fait partie d'une série portant sur les fuites en douce. Il renferme un profil descriptif de tous les détenus qui ont fui en douce d'établissements fédéraux à sécurité minimale dans la région de l'Ontario (Bath, Beaver Creek, Frontenac, Pittsburg) au cours d'une période de 15 mois (1^{er} janvier 1990 au 15 avril 1991). Soixante-dix détenus ont fui leur établissement au cours de cette période.

D'après les résultats de l'étude, les départs non autorisés d'établissements à sécurité minimale risquent plus de se produire aux établissements qui enregistrent des taux d'admission relativement plus élevés, au printemps et à l'été, et dans les mois qui suivent le placement dans un établissement de ce niveau. En outre, les détenus qui ont fui en douce étaient, le plus souvent âgés de moins de 30 ans (75,4 %), des Blancs (97,1 %) et célibataires

(58,6 %); leur infraction principale consistait en une infraction contre les biens (58,6 %) et ils purgeaient une peine de moins de quatre ans (71,5 %).

Un aspect important de cette étude consistait à saisir la perception que les détenus avaient de leur placement dans un établissement à sécurité minimale et des circonstances entourant leur départ non autorisé. Un examen systématique des dossiers de cas et un profil descriptif des circonstances à l'origine de chaque fuite en douce révèlent que ce groupe entre dans la catégorie des détenus à risque élevé et aux besoins multiples. Cela est confirmé par la présence de facteurs tant «statiques» que «dynamiques» et il faudrait utiliser une échelle d'évaluation des risques et des besoins plus spécialisée. ■

La prévalence, la nature et la gravité des problèmes de santé mentale chez les détenus sous responsabilité fédérale dans les pénitenciers du Canada (R-24, 1991)

par L. Motiuk et F.J. Porporino

Ce rapport décrit, en détail, le plan de l'Enquête sur la santé mentale commandée par le Service correctionnel du Canada en septembre 1988. Cette enquête d'envergure nationale a évalué la prévalence, la nature et la gravité des problèmes de santé mentale dans la population carcérale masculine. Elle fournit une information précise sur les taux de prévalence des principales catégories de troubles mentaux à l'échelle nationale et régionale, de même que chez les différentes catégories de détenus.

L'Enquête avait ceci de particulier qu'elle se fondait sur un questionnaire d'entrevue structurée — le *Diagnostic Interview Schedule* (DIS) — et sur les critères de diagnostics objectifs décrits dans le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-III) de l'Association

psychiatrique américaine. Un total de 2 185 entrevues DIS ont été menées auprès d'un échantillon au hasard selon une stratification par région.

Les résultats de l'Enquête s'articulent autour de huit catégories de diagnostics : les troubles d'origine organique, les troubles psychotiques, dépressifs, anxieux, psychosexuels, les troubles liés à un comportement antisocial et les troubles liés à l'utilisation de substances toxiques et la consommation d'alcool.

Cette enquête sur les troubles mentaux chez les détenus des pénitenciers a révélé que la santé mentale est en voie de devenir l'un des principaux défis qui se posent aux autorités correctionnelles. ■

Étude sur les permissions de sortir et sur les détenus qui les obtiennent (R-25, 1992)

par B.A. Grant et R. Belcourt

Ce rapport analyse les données sur les permissions de sortir et sur les détenus qui les obtiennent. Les permissions de sortir permettent au système correctionnel (agents de gestion des cas, détenus, responsables du traitement, agents de liberté conditionnelle et gestionnaires) de vérifier si les détenus sont en mesure de se conduire convenablement hors du milieu carcéral et sous divers types de surveillance.

Chaque année, il y a environ 50 000 demandes de permissions de sortir provenant des établissements du Service correctionnel du Canada. Environ 7 000

sont accordées. Elles couvrent une période allant de quelques heures jusqu'à trois jours. En moyenne, 99,5 % des permissions de sortir se sont déroulées normalement et au cours des dernières années, ce pourcentage a atteint 99,9 %.

Le rapport présente également une analyse du programme de permissions de sortir, avec un profil de ceux qui en font la demande et de ceux qui les obtiennent, un profil des détenus qui ont le plus de chance de réussir ou d'échouer, en tenant compte de variables fixes. ■

Évaluation du Programme prélibératoire pour délinquants toxicomanes de l'établissement de Drumheller (R-26, 1992)

par W. Millson et D. Robinson

Ce rapport présente les résultats de tests auxquels a été soumis un groupe de délinquants participant au Programme prélibératoire pour délinquants toxicomanes. Il fournit aussi une évaluation du programme tant du point de vue des participants que des moniteurs.

Les résultats indiquent que les délinquants ont obtenu de meilleurs scores à tous les tests après avoir participé au programme. Quoique toutes les différences n'aient pas été significatives du point de vue statistique, elles correspondaient toutes à des améliorations entre le début et la fin du programme. L'analyse des scores obtenus après le programme par les délinquants dont les problèmes de toxicomanie n'étaient pas graves et ceux dont les problèmes étaient graves a montré

que le programme a un effet positif sur les délinquants auxquels il s'adresse. L'évaluation des scores des participants et des membres d'un groupe témoin a révélé que les participants au programme obtenaient de meilleurs scores pour la majorité des tests. Ces résultats préliminaires semblent indiquer que le programme permet effectivement de changer pour le mieux les attitudes et les connaissances des participants au sujet de l'abus d'intoxicants.

Dans l'ensemble, les évaluations du programme par les délinquants et les moniteurs ont aussi été positives. Les participants se sont dits très satisfaits tant de la méthode que du contenu du programme. ■

Fuites d'établissement à sécurité minimale : Enquête comparative (R-27, 1992)

par J. Johnston et L. Motiuk

Cette étude compare un groupe de délinquants sous responsabilité fédérale qui avaient fui en douce d'un établissement à sécurité minimale avec un échantillon apparié de délinquants provenant du même genre d'établissement, mais qui y étaient demeurés (les non-fugitifs), et ce, selon diverses échelles pertinentes. Afin qu'une enquête comparative soit possible, les délinquants ayant illégalement quitté un établissement à sécurité minimale au cours d'une période donnée devaient être appariés à d'autres délinquants non-fugitifs, qui purgeaient une peine d'égale durée, et qui étaient placés dans un établissement à sécurité minimale au même moment. À part ces critères d'appariement, les

non-fugitifs pouvaient être choisis au hasard parmi la population disponible des établissements à sécurité minimale.

Le rapport décrit une série de comparaisons entre les délinquants fugitifs et non-fugitifs servant à déterminer les facteurs qui pourraient distinguer ces deux groupes de délinquants sur la base de leurs caractéristiques, de leur passé criminel, des incidents dans lesquels ils avaient été impliqués en prison et de leur classement.

Document de base : *Facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale*, Direction de la recherche, SCC-1992, n° R-23. ■

Historique du rôle et de l'exercice de la psychologie dans les services correctionnels (R-28, 1992)

par R.E. Watkins

Cette étude retrace l'histoire et le développement de la psychologie correctionnelle. Elle fait une place particulièrement importante à l'évolution de l'exercice de la psychologie dans le milieu correctionnel, à l'émergence d'un modèle thématique-générique du rôle du psychologue correctionnel ainsi qu'aux fonctions et activités qu'il doit assumer. Un survol rapide des antécédents historiques de la théorie et de la pratique correctionnelles modernes permet de définir l'évolution de la psychologie dans les services correctionnels et les forces qui ont façonné son développement et sa pratique. À cet

égard, deux facteurs se distinguent par l'influence directe et indirecte qu'ils ont exercée : le recours à l'incarcération comme moyen de châtier le comportement criminel et la création d'établissements pénaux servant à l'exécution de ce châtiment.

En conclusion, l'étude examine les aspects pratiques du fonctionnement et de l'administration d'un service de psychologie correctionnelle et présente brièvement des preuves additionnelles de la croissance de cette discipline et de son apport distinctif dans le processus correctionnel. ■

Résultats préliminaires de l'Enquête nationale sur les délinquants sexuels (R-29, 1991)

par F.J. Porporino et L. Motiuk

L'Enquête nationale sur les délinquants sexuels a été réalisée pour établir avec précision le nombre, le type et les traits caractéristiques des délinquants sexuels sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada, tant en établissement que sous surveillance dans la collectivité.

Cette recherche fait suite à une série d'examen des programmes et services offerts aux délinquants sexuels effectués par le Service correctionnel du Canada et au besoin d'une stratégie mieux coordonnée en matière de programmes et de services dans le contexte correctionnel fédéral. Le rapport décrit les démarches d'une enquête d'envergure nationale sur les délinquants sexuels qui fournira un recensement de tous les délinquants sexuels et un vaste examen des dossiers d'un important échantillon de délinquants sexuels des différentes régions du pays. L'examen

des dossiers a fait l'objet d'un rapport de suivi distinct.

Un instrument d'enquête pour une liste de contrôle pour le recensement des délinquants sexuels a été établi pour réunir des renseignements sur la situation de chaque délinquant (dernières infractions ou antécédents criminels), les détails sur la dernière infraction sexuelle commise (nature de l'infraction, nombre de victimes, âge et sexe des victimes, gravité des blessures, violence exercée, consommation d'alcool ou de drogue), les infractions sexuelles antérieures (constantes, gravité) et les traitements déjà suivis (dates, genre/nature, endroit, responsables).

Les résultats et les analyses de cette recherche fournissent une aide au Service correctionnel du Canada dans l'établissement de typologies auxquelles pourraient convenir différentes formes de traitement. ■

Examen des antécédents des délinquants sexuels dans le système correctionnel fédéral (R-30, 1993)

par L. Motiuk et F.J. Porporino

Ce rapport donne les détails de l'élaboration et de la méthodologie d'un instrument d'examen structuré des dossiers pour réunir des renseignements sur les caractéristiques démographiques, les antécédents criminels (criminalité en général, délinquance juvénile, infractions sexuelles), scolarité et emploi, problèmes conjugaux et familiaux, antécédents d'exploitation sexuelle, santé mentale, problèmes de toxicomanie, et typologie des délinquants sexuels (préférences quant au sexe et à l'âge de la victime).

Cette recherche améliore notre connaissance de la nature et des caractéristiques des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale, tant en établissement ou que sous surveillance dans la collectivité.

L'étude sur l'examen de la documentation fait partie de la recherche entreprise par le Service correctionnel du Canada pour élaborer et évaluer les programmes de traitement pour les délinquants sexuels.

Source : *Résultats préliminaires de l'Enquête nationale sur les délinquants sexuels*, Direction de la recherche, SCC-1991, n° R-29. ■

Laps de temps avant la suspension de la libération conditionnelle des délinquants sexuels (R-31, 1993)

par L. Motiuk et S. Brown

Cette étude est un examen de suivi effectué dans la collectivité suite au recensement des délinquants sexuels impliqués dans les *Résultats préliminaires de l'Enquête nationale sur les délinquants sexuels*, Direction de la recherche, SCC-1991, n° R-29.

En 1991, le Service correctionnel du Canada a effectué une Enquête nationale recueillant ainsi des renseignements sur la situation de plus de 3 000 délinquants sexuels sous sa responsabilité. Le suivi a porté sur 793 délinquants sexuels qui étaient sous surveillance dans la collectivité au moment de l'Enquête et qui ont formé le «groupe-témoin». Il y avait en outre 216 délinquants sexuels qui avaient été libérés d'établissements fédéraux après l'Enquête nationale et formaient un «groupe de délinquants nouvellement libérés» aux fins du suivi.

Le rapport est un examen complet de l'utilisation de l'analyse de survie afin de voir combien de

temps s'écoule avant que les délinquants sexuels ne voient leur libération conditionnelle suspendue.

Des analyses de survie sur le laps de temps avant la suspension de la libération conditionnelle de délinquants sexuels ont permis de recueillir des renseignements importants sur l'adaptation postcarcérale des délinquants. En tant que stratégie de prévention de la rechute, la méthode consistant à émettre et à exécuter des mandats de suspension pour les délinquants sexuels était fortement liée à la présence de facteurs «dynamiques» ou de facteurs conjoncturels et de victimisation. Cela donne à penser qu'une approche systématique de l'évaluation et de la réévaluation des besoins d'un délinquant sexuel (situation conjugale, toxicomanie, etc.) ainsi que la connaissance de ses préférences sexuelles (l'âge, le sexe et le nombre des victimes) et de ses antécédents en matière d'infractions sexuelles, peuvent faciliter la surveillance des délinquants sexuels dans la collectivité. ■

Coup d'oeil sur des ateliers industriels novateurs en milieu correctionnel : Étude de cas des opérations de CORCAN à l'établissement Warkworth (R-32, 1993)

par M. Getkate

Ce rapport décrit les activités de CORCAN à l'établissement Warkworth comme étant un exemple d'une industrie de file en milieu carcéral au Canada. Cette étude de cas a été effectuée pour connaître les caractéristiques de ce programme.

Les ateliers de CORCAN fabriquent tout un éventail de composantes de meubles modulaires de bureau et ils ont sorti pour plus de trois millions de dollars de produits durant l'exercice 1992-1993. Les installations de fabrication comprennent cinq ateliers : ébénisterie, peinture, tôlerie, soudure et rembourrage.

Les détenus qui participent au programme de CORCAN travaillent une journée complète et ne sont payés que pour les heures travaillées. Ils reçoivent de la formation dans l'un des métiers offerts. On tient compte des heures d'apprentissage qui pourront aider les détenus à respecter les exigences en matière d'apprentissage dans le métier qu'ils ont choisi.

Le rapport examine la façon dont CORCAN a été intégré dans l'établissement, les vastes changements découlant de la demande de produits de qualité, et la nature de la participation des employés et de l'organisation. ■

L'incarcération des délinquants ayant des problèmes de santé mentale (R-33, 1994)

par F.J. Porporino et L. Motiuk

Cette étude suit un échantillon de délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux qui souffrent de problèmes mentaux graves.

Il est généralement convenu parmi les chercheurs et les praticiens que les personnes ayant des problèmes de santé mentale sont prises de plus en plus, et souvent sans le vouloir, dans l'appareil du système de justice pénale. Elles sont plus susceptibles d'être arrêtées pour des infractions mineures, et elles passent beaucoup plus de temps en détention provisoire à attendre que leur sentence soit prononcée. En outre, un grand nombre de ces personnes sont prises dans un engrenage de brefs contacts périodiques avec le réseau de santé mentale aussi bien qu'avec le système de justice pénale.

Peu de recherches ont été effectuées sur les délinquants souffrant de troubles psychiques selon le diagnostic des médecins, mais qui sont jugés sains d'esprit par la loi, qui commettent des crimes assez graves et sont condamnés à de

longues peines d'emprisonnement. Il reste à établir si les détenus ayant des problèmes de santé mentale et condamnés à de longues peines d'emprisonnement présentent les mêmes caractéristiques criminelles et carcérales que leurs homologues qui n'ont pas ces problèmes.

Cette étude porte sur certains aspects de la vie carcérale de ces détenus ainsi que sur leurs antécédents criminels avant leur incarcération et sur leur comportement postcarcéral. Un échantillon apparié de délinquants n'ayant aucun problème de santé mentale a servi de référence dans l'examen du traitement réservé à ceux ayant des problèmes de santé mentale dans le système correctionnel.

Les résultats de cette étude donnent à penser qu'il y a une réponse correctionnelle distinctive dans la gestion des délinquants ayant des problèmes de santé mentale qui sont condamnés pour des infractions graves. ■

La validité du processus de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité (R-34, 1993)

par L. Motiuk et S. Brown

Cette recherche examine la validité d'une méthode améliorée de détermination et d'analyse des besoins des délinquants dans la collectivité.

Dans la région de l'Ontario, on a adapté et mis à l'essai, dans la collectivité, le volet Détermination et analyse des besoins (DAB) du processus d'évaluation initiale des délinquants. Le volet DAB avait ramené les 12 catégories de besoins de l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité à 7 catégories; les cotes individuelles attribuées selon le niveau de risque (faible ou élevé) et de besoin (faible, moyen, élevé) ont été conservées ainsi que les cotes correspondant aux différents domaines cibles. En outre, il a amélioré la version DAB destinée à la collectivité afin de recueillir les renseignements sur la situation professionnelle, le degré de motivation face aux interventions, les conditions spéciales pouvant être imposées par la Commission nationale des

libérations conditionnelles qui facilitent les interventions jugées nécessaires.

Un échantillon composé de 604 adultes (573 hommes et 31 femmes) purgeant une peine fédérale dans les établissements de la région de l'Ontario et mis en liberté sous condition au cours d'une période de six mois a été constitué pour l'étude.

Les résultats de l'essai pilote du volet DAB permettent de confirmer des constatations antérieures à propos de la valeur opérationnelle de l'évaluation et de la réévaluation méthodiques du risque et des besoins des délinquants, et comme faisant partie du procédé de réintégration couronnée de succès des délinquants et délinquantes dans la collectivité. Les agents de gestion des cas ont réussi à classer facilement les délinquants des deux sexes selon la nature et le niveau du risque et des besoins. ■

Programme de prétraitement pour les délinquants autochtones toxicomanes : Mesures intermédiaires de l'efficacité du programme (R-35, 1994)

par J. Weekes et W. Millson

Les délinquants autochtones représentent plus de 11% de la population carcérale des établissements fédéraux du Canada et un peu plus de 38% de la population carcérale de la région des Prairies du Service correctionnel du Canada. Une recherche antérieure a montré que la toxicomanie était un facteur criminogène de première importance chez les délinquants autochtones. Cette recherche a notamment révélé que les problèmes de toxicomanie avaient la même gravité chez les délinquants autochtones et chez les délinquants non autochtones, mais que les problèmes étaient plus graves chez les premiers en ce qui concerne l'alcoolisme.

Ce rapport expose les résultats préliminaires d'un Programme de prétraitement délinquants autochtones toxicomanes élaboré spécifiquement en fonction de leurs besoins et de leurs préoccupations. Ce programme, qui était à l'origine un projet expérimental de recherche et de développement d'une durée d'un an, a été conçu par la *National Native Association of Treatment Directors* et parrainé par quatre ministères gouvernementaux.

Au total, 120 délinquants de 8 établissements du Service correctionnel du Canada situés dans les

diverses régions du pays ont participé au programme. Même si, dans la plupart des cas, l'alcoolisme constituait le principal problème, plus de 92% des délinquants de l'échantillon étaient aux prises avec un problème de toxicomanie modéré ou grave (drogue et alcool).

Les résultats obtenus à l'aide d'une série d'instruments de mesure appliqués avant et après l'exécution du programme ont révélé chez les délinquants autochtones une amélioration sensible sur le plan de la perception du problème de la toxicomanie, de leurs attitudes à cet égard, de leur capacité de résoudre des problèmes en général, ainsi qu'une reconnaissance du rôle des facteurs culturels autochtones.

Dans l'ensemble, les évaluations fournies par les animateurs du programme, fondées sur un large éventail d'indicateurs de rendement, ont montré que la très grande majorité des détenus avaient réalisé des progrès.

Les auteurs reconnaissent que la portée des résultats de cette étude est toutefois limitée, car celle-ci ne comporte pas de suivi des détenus ayant participé au programme. ■

Précis de recherche publiés récemment

B-16 Délinquants condamnés pour homicide, infraction sexuelle, vol qualifié ou pour une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : Revue de fin d'année 1996, par L. Motiuk et R. Belcourt.

B-17 Sommaire des résultats du Sondage de 1996 auprès des employés du SCC, par D. Robinson, P. Lefaive et M. Muirhead.

Profil des délinquants autochtones du Nord sous responsabilité fédérale (R-36, 1994)

par J. Johnston

Cette étude rassemble les données sur les délinquants autochtones du Nord afin de faire un profil de ceux qui sont actuellement sous responsabilité fédérale.

Des événements, comme la création de Nunavut, les projets d'autonomie gouvernementale et les plans de rapatriement des Autochtones du Nord actuellement incarcérés dans des établissements plus au sud, ont souligné l'importance d'exécuter pareille étude. Des questions ayant une incidence sur les opérations et les programmes sont également mises en évidence. On sait peu de choses sur les aptitudes linguistiques ou sur les besoins de ce groupe de délinquants. En apprenant à mieux connaître cette population, il est à espérer que les employés deviendront plus sensibles à ses particularités culturelles, ce qui devrait permettre de tendre vers l'optimisation des méthodes correctionnelles appliquées aux Autochtones du Nord.

Soixante-quatre volontaires de sexe masculin ont été choisis, ou environ la moitié de tous les délinquants autochtones du Nord incarcérés dans les établissements de la région des Prairies et du *Yellowknife Correctional Centre*. L'échantillon représentait les groupes autochtones suivants :

Inuit, Dénés, Métis, Chippewyan, Gwich'in ainsi qu'une catégorie Autre ou sang mêlé.

Au départ, tous les 64 délinquants ont été interrogés individuellement lors d'entrevues structurées qui portaient sur des aspects d'antécédents personnels, sur le degré d'identification culturelle, leur désir d'être rapatriés dans le Nord, la valeur des programmes correctionnels et la sensibilité du personnel aux différences culturelles.

Le dossier de cas de chaque délinquant interrogé a fait l'objet d'un examen structuré afin d'établir un profil sur le rendement et le comportement en établissement, les incidents de sécurité, les besoins, le milieu familial et la participation aux programmes. Le bilan complet des antécédents criminels a été établi à l'aide du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

Les conclusions de l'étude ont révélé des choses fort intéressantes au sein de ce groupe qui ont un impact et des facteurs de causalité contribuant à leur comportement criminogène. Les types d'infractions qui leur ont valu d'être condamnés à purger une peine de ressort fédéral pourraient bien être le reflet du milieu dont ils sont issus. ■

Du nouveau!

Le Centre d'information et de recherche de la Direction de la recherche, Développement organisationnel possède une vaste gamme de documents, rapports de recherche et autres sources de documentation. Le Centre d'information vise offre un accès facile aux documents de recherche ainsi qu'à tout autre document relevant du domaine correctionnel.

Évaluation de la toxicomanie chez les délinquants autochtones : Le Questionnaire informatisé sur le mode de vie (R-37, 1994)

par S.A. Vanderburg, J. Weekes et W. Millson

Ce rapport traite de l'opportunité d'utiliser le Questionnaire informatisé sur le mode de vie (QIMV) auprès des délinquants autochtones. Les différences éventuelles quant aux résultats produits par le QIMV entre les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones ont été examinées pour évaluer les principaux instruments de dépistage des problèmes d'alcool et de drogue, soit le Test de dépendance envers l'alcool et le Test de dépistage de l'abus des drogues.

Les données concernant 855 délinquants autochtones ayant répondu au QIMV dans le cadre de l'évaluation initiale ont été soumises à des analyses plus poussées. Celles-ci ont permis de déterminer qu'environ 75 % de ces répondants souffraient de problèmes d'alcool suffisamment graves pour justifier une intervention.

Les résultats des analyses appuient la conclusion selon laquelle le QIMV est un instrument d'évaluation qui peut être utilisé auprès des délinquants autochtones pour déterminer la nature et la gravité de leurs problèmes de toxicomanie et ce, pour au moins deux grandes raisons. Premièrement, une comparaison entre des échantillons composés de délinquants autochtones et de délinquants non autochtones révèle un haut degré de cohérence dans la structure psychométrique des mesures individuelles des

problèmes de drogue et d'alcool obtenues par le QIMB. Deuxièmement, il y avait une cohérence et des rapports entre les réponses données par les délinquants autochtones aux questions servant à évaluer les problèmes d'alcool et de drogue et celles données aux autres questions du QIMV relatives à leur consommation actuelle de drogue et d'alcool, à leur toxicomanie antérieure et à leur comportement criminel.

La recherche n'a pas décelé de tendance dans la structure des mesures d'évaluation de la toxicomanie ni d'anomalies dans d'autres variables clés relatives à la toxicomanie et au comportement criminel qui puissent inciter à mettre en doute l'opportunité d'utiliser le QIMV auprès des délinquants autochtones.

Les résultats confirment la capacité d'un système automatisé basé sur l'auto-évaluation pour produire des renseignements fiables et interprétables au sujet des problèmes de toxicomanie des délinquants, qu'ils soient Autochtones ou non Autochtones. Qui plus est, le QIMV est un moyen plus efficace de déceler les délinquants souffrant de problèmes de toxicomanie que les méthodes basées sur l'information versée dans les dossiers des délinquants. ■

Rapports spéciaux

Les rapports sur le Sondage auprès des employés du Service correctionnel du Canada, Rapport final, volume I, 1996 (SR-3A) et sur le Sondage auprès des employés du Service correctionnel, Tableaux finals, Volume II, 1996 (SR-3B) sont disponibles auprès de la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada à Ottawa.

Le traitement des délinquants violents : Examen des pratiques actuelles (R-38, 1994)

par R. Serin

Ce rapport examine les procédures d'évaluation et de traitement utilisées pour l'élaboration de programmes destinés aux délinquants violents et à risque élevé. Il laisse sous-entendre que les méthodes et pratiques actuelles en matière d'évaluation et de traitement ne sont pas adéquates pour satisfaire aux besoins des délinquants au comportement violent chronique.

Selon l'auteur, les progrès réalisés dans l'évaluation des délinquants violents et à risque élevé n'ont pas encore eu d'incidence considérable sur les stratégies d'intervention. Malgré l'inquiétude accrue que suscite les criminels violents, peu d'études ont été publiées au sujet de leur traitement. Des recherches récentes, fondées sur des méthodes améliorées, confirment que l'on constate des progrès chez les délinquants à la suite de leur participation à des programmes de traitement basés sur les aptitudes cognitives et comportant des composantes d'application pratique. On n'a toutefois pas encore prouvé que ces progrès exercent une influence appréciable sur les taux de récidive. De plus, les études sur la question présentent certaines lacunes : absence d'un modèle théorique cohérent, difficulté à définir le délinquant violent et importance excessive attachée aux indices d'auto-évaluation des progrès accomplis grâce au traitement. Les programmes actuels semblent assez à jour pour

répondre aux besoins d'un grand nombre de délinquants violents, bien qu'une amélioration des méthodes employées et une validation empirique s'impose. Toutefois, ils ne répondent pas expressément aux besoins des délinquants au comportement violent chronique.

Par ailleurs, les progrès accomplis dans les domaines du traitement des délinquants sexuels et des toxicomanes ont des applications directes pour le traitement des délinquants violents. Les études montrent clairement l'importance de choisir le bon type d'intervention et d'assurer un continuum d'intervention depuis le moment de l'évaluation initiale jusqu'à l'étape du suivi et de la surveillance dans la collectivité.

La recherche sur les personnes à l'agressivité invétérée révèle que leur mode de cognition ou la valeur qu'elles attachent à l'agressivité contribuent largement à leur comportement violent et constituent un objectif important du traitement.

Pour élaborer un programme de traitement à l'intention des délinquants au comportement violent chronique, il semble d'abord nécessaire d'innover quant aux stratégies d'évaluation des lacunes cognitives et de la réaction aux interventions. Il s'agit ensuite, dans l'élaboration même du programme, de tenir compte des faits susmentionnés. ■

À venir dans FORUM — Recherche sur l'actualité correctionnelle ...

Le numéro de janvier 1998 de FORUM portera sur la réinsertion des délinquants. Quant au thème du mois de mai, il sera consacré à la libération conditionnelle et le régime correctionnel. Cette édition sera également la vingt-neuvième à être publiée.

La gestion des délinquants à risque élevé : Suivi après le maintien en incarcération (R-39, 1995)

par L. Motiuk, R. Belcourt et J. Bonta

Le maintien en incarcération au cours de la période prévue pour la libération d'office (anciennement liberté surveillée) est une option pour la gestion des délinquants potentiellement violents sous responsabilité fédérale. L'adoption du projet de loi C-67 en 1986 a fourni un mandat légal pour contrôler la mise en liberté automatique des détenus potentiellement dangereux avant l'expiration de leur peine. Une recherche antérieure a évalué l'efficacité des dispositions législatives mais elle était principalement descriptive et ne traitait pas des caractéristiques des délinquants ayant récidivé après leur maintien en incarcération ni de l'incidence du maintien en incarcération sur la récidive. Cette étude explore plus en profondeur la question de la récidive après un maintien en incarcération en introduisant deux éléments de contrôle statistiques : le niveau de risque quant à la récidive et la durée d'exposition au risque au sein de la collectivité.

Les renseignements relatifs aux antécédents de tous les délinquants de sexe masculin (807) sous responsabilité fédérale qui ont fait l'objet d'une ordonnance de maintien en incarcération avant le 31 décembre 1991 proviennent de plusieurs sources officielles (Commission nationale des libérations conditionnelles, Service correctionnel du Canada, Gendarmerie royale du Canada). Une comparaison entre les cas de maintien en incarcération et la population carcérale générale (57 157 détenus) au cours de la même période a révélé ce qui suit :

- Les régions de l'Ontario et des Prairies comptaient proportionnellement plus de délinquants maintenus en incarcération (chacune de ces deux régions rassemblait environ 31 % des délinquants maintenus en incarcération pour seulement 25 % de la population carcérale générale).
- Les délinquants autochtones étaient en surnombre parmi ceux maintenus en incarcération (25,6 %, alors qu'ils ne représentaient que 12,8 % de la population carcérale).
- Les délinquants maintenus en incarcération étaient plus susceptibles que la population carcérale générale d'avoir pour infraction principale à l'origine de leur incarcération une infraction avec violence, et particulièrement une infraction sexuelle (48 % par rapport à 10 %) ou des voies de fait (16 % par rapport à 6 %).
- Il y avait une plus grande proportion de délinquants purgeant des peines de deux à quatre ans parmi les délinquants maintenus en

incarcération que dans la population carcérale générale (76 % par rapport à 39 %).

Pour effectuer le suivi, on a composé un échantillon de 424 délinquants maintenus en incarcération et qui avaient été ensuite libérés depuis au moins un an. Une prolongation de la période de suivi du maintien en incarcération a donné une moyenne de 4,1 années depuis la libération (gamme de 2,2 à 7,8 années) pour l'échantillon.

L'échantillon a été divisé en trois groupes pour fins de comparaison :

- 148 délinquants (35 %) ayant fait l'objet d'un maintien en incarcération mais qui ont eu leur ordonnance de maintien en incarcération annulée avant la fin de leur peine.
- 114 délinquants (27 %) qui ont été maintenus en incarcération jusqu'à la fin de leur peine (sous garde pour toute la durée de leur peine).
- 162 délinquants (38 %) qui ont été réincarcérés jusqu'à la fin de leur peine après la révocation de leur liberté d'office à octroi unique.

À partir des dossiers officiels, des scores ont été calculés selon l'Échelle d'information statistique sur la récidive pour l'échantillon de suivi.

Cette étude fournit une information importante sur les caractéristiques des délinquants récidivant après un maintien en incarcération et l'incidence du maintien en incarcération sur le comportement criminel ultérieur. On peut mieux déterminer les cas dans lesquels le maintien en incarcération est souhaitable en tant que mode de gestion des délinquants potentiellement violents jusqu'à la fin de leur peine, en prenant en considération aussi bien le nombre et le type de condamnations criminelles que les rapports antérieurs avec le système de justice pénale. Une attention particulière aux antécédents d'infractions sexuelles (nombre et nature) pourrait certainement améliorer la sélection des délinquants sexuels devant faire l'objet d'un maintien en incarcération.

Ces résultats valident les constatations antérieures sur la valeur prédictive des antécédents criminels et attirent notre attention sur d'autres variables importantes (comme les attitudes, les relations, les dépendances) qui peuvent améliorer la sélection des délinquants potentiellement violents devant faire l'objet d'un maintien en incarcération à titre préventif et fournir des cibles utiles pour l'intervention. ■

Le programme prélibératoire pour toxicomanes : Analyse des résultats intermédiaires et postlibératoires (R-40, 1995)

par W. Millson, J. Weekes et L.O. Lightfoot

Cette étude avait pour but d'évaluer l'efficacité du Programme prélibératoire pour toxicomanes quant à l'accroissement des chances de réussite postlibératoire des délinquants et à la modification du comportement des toxicomanes. L'étude examine les résultats intermédiaires et postlibératoires obtenus pour 317 délinquants qui ont achevé le Programme entre janvier 1990 et août 1992. L'analyse visait quatre domaines :

- la gravité des problèmes de toxicomanie des participants;
- les changements constatés après la participation au Programme par rapport à la période précédant cette participation, mesurés au moyen d'une batterie de tests d'évaluation;
- les résultats obtenus après le Programme et après la mise en liberté par les délinquants qui ont achevé le Programme;
- la relation entre les résultats et la gravité du problème de toxicomanie, le risque et les besoins, le type de mise en liberté, le genre d'infraction, le rendement avant et après le Programme et la consommation d'alcool ou de drogues après la mise en liberté des délinquants qui ont été réincarcérés.

Près de 70 % des délinquants sous responsabilité fédérale présentaient des problèmes de toxicomanie suffisamment graves pour justifier un traitement structuré. Un examen de la répartition des problèmes de toxicomanie révèle que près de 30 % des délinquants ont des problèmes légers, environ 17 % des problèmes modérés, 13 % des problèmes importants et 10 % des problèmes graves.

La gravité des problèmes d'alcool et de drogue des délinquants avant le début du Programme au moyen de trois instruments, conçus initialement pour des populations cliniques et non-cliniques formées de délinquants, ont été standardisés auprès de ces populations (Test de dépendance envers l'alcool, Test de dépistage d'alcool-dépendance du Michigan, Test de dépistage de l'abus de drogue).

Les constatations de cette étude appuient le Programme prélibératoire pour toxicomanes comme étant un moyen d'intervention efficace qui permet aux délinquants d'acquérir les compétences et les habiletés cognitives indispensables. Selon le point de vue des chercheurs, le résultat le plus important de l'étude a été de constater que le rendement obtenu dans le cadre du Programme permet de prévoir la probabilité de réincarcération des délinquants. ■

À noter ...

En décembre 1997, la Direction de la recherche prendra part à un forum sur les questions touchant les sujets de recherche pour les délinquants autochtones. Ce forum est organisé conjointement avec le service des Programmes pour délinquants autochtones et le Service correctionnel du Canada pour la région des Prairies.

L'incidence du Programme d'apprentissage cognitif des compétences sur la récidive après la mise en liberté chez les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada (R-41, 1995)

par D. Robinson

Ce rapport expose les conclusions d'une étude des effets du Programme d'apprentissage cognitif des compétences concernant les résultats obtenus par les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada après leur mise en liberté. On y trouve une comparaison des taux de réincarcération et de nouvelles condamnations établis pour un échantillon de participants au programme et ceux des délinquants mis en liberté inscrits de façon aléatoire sur une liste d'attente mais qui n'ont jamais participé au Programme. Le rapport fait une description détaillée des incidences différentielles du Programme sur les délinquants présentant diverses caractéristiques, y compris différents types de mise en liberté, niveaux de risque, types d'infraction et variables démographiques. Les résultats permettent d'être relativement optimistes quant à l'efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences comme moyen de réduction du taux de récidive de ce groupe de délinquants qui présentent généralement un risque élevé.

Le Programme d'apprentissage cognitif des compétences est dispensé en 36 séances par un personnel ayant reçu une formation intensive de deux semaines. Il s'attaque au raisonnement défectueux qui caractérise les moyens irrationnels qu'emploie le délinquant pour prendre des décisions importantes dans la vie, régler des problèmes mineurs et réagir à une situation donnée. Le Programme emploie à la fois des méthodes didactiques d'enseignement des habiletés cognitives par les moniteurs et des exercices individuels et de groupe dirigés avec soin permettant ainsi aux participants de mettre en application les habiletés acquises. Parmi les déficits cognitifs auxquels vise à remédier le Programme, il faut mentionner l'impulsivité dans la prise de décisions, l'étroitesse d'esprit, l'incapacité de se fixer des objectifs et les faibles compétences interpersonnelles.

L'étude porte sur un échantillon de 4 072 délinquants qui ont terminé le Programme d'apprentissage cognitif des compétences ou qui ont été recommandés et jugés admissibles au Programme entre 1990 et 1994. Les agents de gestion des cas ont évalué les candidats pour s'assurer qu'ils avaient bien les déficits cognitifs auxquels vise à remédier le programme et qu'ils étaient motivés. Les candidats admissibles ont été affectés de façon aléatoire au groupe destiné à participer au Programme immédiatement ou au groupe inscrit sur la liste d'attente pour y participer la fois suivante. Les délinquants inscrits sur la liste d'attente ont servi de groupe témoin pour cette étude. Cette procédure a permis de comparer les résultats postlibératoires chez les participants au Programme et chez les délinquants ayant les mêmes caractéristiques mais n'ayant pas participé subi de traitement.

L'étude a également porté sur la question de savoir si le Programme avait effectivement plus d'effet sur la récidive lorsque les délinquants sont mis en liberté conditionnelle peu après avoir terminé le programme. Bien que les résultats ne portent pas à la conclusion qu'il y ait lieu de cesser d'offrir le Programme à une date rapprochée de la date probable de la mise en liberté, il ne semble pas que les délinquants perdent les habiletés acquises s'ils doivent attendre plus longtemps.

Dans l'ensemble, les résultats de l'étude sont encourageants. Ils montrent que l'élaboration et la mise en oeuvre avec soin de programmes correctionnels dernier cri peuvent aider à réduire la récidive. Ils permettent aussi de combler un grand nombre de lacunes dans nos connaissances au sujet des programmes destinés à cette population et, plus important encore, montrent qu'il est possible d'élaborer des programmes correctionnels efficaces à l'intention de nombreux délinquants sous responsabilité fédérale. ■

Les délinquants (non sexuels) à comportement violent chronique : proposition de programme (R-42, 1995)

Par la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

Il s'agit ici d'une proposition qui porte sur des objectifs de traitement adéquats et qui présente un cadre de recherche pour l'évaluation d'un programme visant les délinquants (non sexuels) à comportement violent chronique. Le programme proposé est compatible avec les programmes actuels du Service correctionnel du Canada, mais il est plus intensif que la plupart. Il relève d'un cadre conceptuel différent qui a été employé dans d'autres milieux, et il comporte un élément d'évaluation rigoureuse. Il est proposé que des interventions aient lieu sur une période de trois ans dans plusieurs milieux, et qu'il y ait des groupes témoins, l'un subissant un traitement différent (traitement de la colère) et l'autre ne subissant aucun traitement, de sorte que l'on puisse évaluer l'efficacité du programme sur la violence en établissement et sur la récidive après la libération.

Le programme comporte des mesures innovatrices et multiples relatives au style interpersonnel (personnalité), à l'impulsivité et aux sentiments agressifs. Les facteurs liés à la susceptibilité de réagir au traitement tiennent à la capacité du délinquant de réagir tant au contenu du programme qu'au modèle d'intervention, ainsi qu'à sa motivation à cet égard. Ces facteurs sont inclus dans le protocole d'évaluation de sorte que

l'on puisse déterminer quels facteurs pourraient influencer sur la réaction du délinquant au traitement; ce qui est un facteur de plus en plus important pour tous les programmes. Par conséquent, les résultats de ces recherches seront applicables à toute une gamme de programmes à l'intention des délinquants, dont la maîtrise de la colère, le traitement des délinquants sexuels et les programmes de base. On fera des comparaisons entre les types de délinquants violents et les résultats du traitement.

Cette intervention poussée est plus qu'une mesure éducative. Il est entendu que, pour réussir le programme proposé, le délinquant doit démontrer qu'il a acquis des habiletés et qu'il peut les appliquer. Les objectifs visés parmi les divers volets du traitement comprennent : les sentiments agressifs, la colère et l'activation, les distorsions cognitives au sujet de la violence, l'impulsivité et l'autocontrôle. Les délinquants violents sont un groupe divers dont les besoins sont différents sous ces aspects.

Les questions et la méthode spécifiques de recherche, une batterie préliminaire de moyens d'évaluation, un aperçu des volets du traitement et un processus de consultation sont présentés dans la proposition. ■

Énoncé de Mission du Comité consultatif de citoyens

Par la participation bénévole au processus correctionnel fédéral, les comités consultatifs de citoyens contribuent à la protection de la société. En effet, grâce au lien étroit qu'ils entretiennent avec le personnel du Service correctionnel du Canada, le public et les délinquants, ainsi qu'aux recommandations et conseils impartiaux qu'ils donnent, ils contribuent de cette façon à accroître la qualité du processus correctionnel.

Enquête préliminaire sur les effets des programmes de travail en prison après la mise en liberté (R-43, 1996)

par L. Motiuk et R. Belcourt

Cette étude pose un premier regard sur la relation entre la participation des délinquants aux programmes de CORCAN et leur conduite après leur libération. Ce premier rapport traite d'un seul aspect, par ailleurs important, d'une étude postcarcérale, soit les effets d'un programme d'ateliers industriels sur le taux de récidive.

Par l'intermédiaire de représentants des établissements où se donnent les programmes de CORCAN, une liste de noms a été établie. Elle comprenait les personnes qui avaient pris part à ces programmes pour les années 1992 à 1994 inclusivement. L'échantillon a été composé de délinquants d'âge adulte qui avaient commencé et terminé un programme au cours de la période de trois ans. Les détenus dont la participation n'avait pas été d'au moins six mois sans interruption ont été exclus.

Sur les 2 026 délinquants qui avaient pris part à un programme d'emploi en milieu carcéral durant au moins six mois d'affilée, 300 ont été choisis parce qu'il restait moins d'un mois à purger

avant d'être mis en liberté. C'est-à-dire, qu'ils avaient travaillé durant une longue période juste avant leur retour dans la collectivité. D'autres critères de sélection ont permis de créer un échantillon de 277 délinquants qui avaient été libérés et qui étaient disponible pour un suivi d'au moins un an.

Selon les résultats de cette enquête préliminaire, la participation ininterrompue à des programmes de travail en milieu carcéral immédiatement avant la mise en liberté peut avoir un effet favorable sur le taux de récidive postlibératoire, surtout chez les délinquants à faible risque. Le rapport indique plus précisément que les délinquants en liberté conditionnelle totale ayant pris part à des programmes de CORCAN étaient beaucoup moins susceptibles d'être incarcérés dans un établissement, pour quelque motif que ce soit. Le rapport indique aussi que la participation à des programmes de travail soit encouragée dès le début de la période d'incarcération des délinquants à faible risque. ■

Vous cherchez FORUM?

Veillez communiquer avec le Service de Distribution du courrier de CORCAN si votre étiquette d'adresse renferme des erreurs, si vous voulez ajouter votre nom à la liste d'envoi de FORUM, si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires d'un numéro ou si vous voulez annuler un abonnement. Remplissez le formulaire à l'intérieur de la couverture d'envoi de ce numéro (ou écrivez une courte lettre) et envoyez-le à :

Distribution du courrier de CORCAN

Service des publications

Établissement de La Macaza

321, Chemin de l'Aéroport

La Macaza (Québec), J0T 1R0

Téléphone : (819) 275-2315

sans frais : 1-800-665-8948 au Canada et aux États-Unis

à frais virés : (613) 545-8175 pour tous les autres pays

Télécopieur : (819) 275-3037

Attitudes des agents de correction du Service correctionnel du Canada à l'égard des délinquants (R-44, 1996)

par M. Larivière et D. Robinson

Les agents de correction forment le groupe de travailleurs correctionnels de première ligne le plus important et ils sont considérés comme des intervenants clés dans le processus de réadaptation. La qualité des relations entre les agents de correction et les détenus est aussi susceptible de favoriser la création dans les établissements d'un milieu stable où les délinquants sont plus faciles à gérer dans le quotidien.

Cette étude explore trois aspects des attitudes des agents de correction à l'égard des délinquants ou trois «orientations correctionnelles» : l'empathie, l'orientation punitive et l'appui accordé à la réadaptation. Par empathie, on entend la disposition des agents de correction à comprendre les états affectifs des détenus (par ex., confiance, compassion, défense des intérêts des délinquants). L'orientation punitive correspond au degré auquel les agents de correction considèrent le châtimement des délinquants comme un but correctionnel

important. L'appui accordé à la réadaptation désigne simplement le fait de croire à la possibilité de la réadaptation et de reconnaître la valeur des programmes dans le contexte correctionnel.

L'étude est basée sur les données provenant du sondage auprès de tous les employés du Service correctionnel du Canada mené en 1994. En tout, 1 970 agents de correction ont participé à cette enquête nationale, ce qui représente un taux de réponse global de 48 % pour ce groupe professionnel. Les répondants du groupe des agents de correction étaient pour 83 % des hommes; ils étaient âgés en moyenne de 39,6 ans et avaient en moyenne 11,4 années d'expérience au sein du Service.

L'étude offre des constatations sur les différences entre les hommes et les femmes relativement aux trois aspects des attitudes et des analyses sur la satisfaction au travail. ■

Vient de paraître ...

La Direction de la recherche vient de publier les rapports suivants :

Le risque associé aux délinquants sexuels : Présentation d'un modèle de stratégie d'évaluation s'appuyant sur des données cliniques, par R. Serin, H. Barbaree, M. Seto, B. Malcolm et E. Peacock, Rapport R-56, 1997.

Caractéristiques des délinquants placés en isolement dans les établissements correctionnels fédéraux, par L. Motiuk et K. Blanchette, Rapport R-57, 1997.

Évaluation du risque et des besoins chez les délinquantes sous responsabilité fédérale : Comparaison des détenues dites «à sécurité minimale», «moyenne» et «maximale», par K. Blanchette, Rapport R-58, 1997.

Les délinquants dont le cas est renvoyé en vue d'un examen de maintien en incarcération (1989 à 1994) : Analyse comparative (R-45, 1996)

par B.A. Grant

Ce rapport fournit des analyses détaillées sur les dispositions relatives au maintien en incarcération de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* en vue de l'examen parlementaire de la Loi. L'étude vise à répondre à trois principales questions:

1. Est-ce vraiment les cas des délinquants violents qui présentent le risque le plus élevé que l'on renvoie en vue d'un examen de maintien en incarcération?
2. Est-ce vraiment les délinquants qui présentent le risque le plus élevé que l'on maintient en incarcération?
3. Les délinquants qui sont maintenus en incarcération risquent-ils plus que les autres de récidiver après leur mise en liberté et de commettre une nouvelle infraction avec violence?

Dans ce rapport, on présente les changements dans le nombre et le type des délinquants ayant fait l'objet d'un renvoi et des délinquants maintenus

en incarcération, les antécédents criminels et les taux de récidive. Le rapport examine également la situation des délinquantes et les différences entre les régions et les races relativement aux renvois et au maintien en incarcération. Il fournit aussi un résumé et une analyse des principales constatations.

Dans l'ensemble, les résultats indiquent qu'il est très difficile de différencier les délinquants à risque élevé qui sont incarcérés jusqu'à la date prévue pour leur libération d'office. Plutôt que de se fier aux listes des infractions énumérées aux annexes I et II de la Loi, il pourrait s'avérer plus efficace d'avoir recours à de nouvelles méthodes pour choisir les délinquants qu'il y a lieu de maintenir en incarcération, afin de cibler les plus dangereux. Le rapport propose que des études plus approfondies pourraient aider à mettre au point de meilleurs critères pour repérer les délinquants les plus susceptibles de commettre de nouvelles infractions. ■

Les problèmes graves de santé mentale chez les délinquantes : Enquête comparative (R-46, 1996)

par K. Blanchette et L. Motiuk

L'étude s'est concentrée sur un échantillon de 76 femmes purgeant une peine fédérale à la Prison des femmes de Kingston, en Ontario, en 1989. Chacune d'elles a accepté de participer à l'étude et a répondu à un questionnaire objectif sur la santé mentale au cours de son incarcération. Pour évaluer la santé mentale, les chercheurs ont utilisé la version III-A du questionnaire intitulé *Diagnostic Interview Schedule* (DIS).

Les délinquantes souffrant de graves problèmes de santé mentale ont été comparées avec les autres délinquantes quant à leurs caractéristiques, à leurs antécédents criminels, à leur adaptation au milieu carcéral et à l'issue de leur mise en liberté.

Un examen des résultats de recherches sur l'issue de la mise en liberté chez les délinquantes ayant des troubles mentaux permet de constater qu'ils dépendent en partie de la façon dont les chercheurs définissent les troubles mentaux et la récidive. Cette recherche visait principalement à déterminer si la présence de troubles mentaux graves pouvait aider à prévoir l'issue de la mise en liberté. Il était attendu que la modification des définitions opérationnelles des troubles mentaux et de la récidive produise des résultats différents.

La collecte des données a été effectuée en quatre étapes. Pour la première étape, des données sur la santé mentale ont été recueillies auprès des

délinquantes incarcérées à la Prison des femmes en 1989. Un manuel de codage complet a ensuite été préparé pour les deuxième, troisième et quatrième étapes de l'étude. Cela comprenait la collecte des données sur les antécédents criminels et de l'information relative à la gestion des cas et contenue dans les dossiers (comme des données démographiques et les caractéristiques des délinquantes), des données sur l'adaptation au milieu carcéral et sur le rendement lors de la participation à des programmes, et enfin des données sur l'issue de la mise en liberté.

Les délinquantes ont été suivies à partir de leur première mise en liberté après l'entrevue

(septembre 1989) jusqu'au 1^{er} mai 1995. Parmi les 76 délinquantes qui ont participé à l'entrevue du DIS, dix n'avaient pas été mises en liberté à cette date.

L'étude n'a pas trouvé de différences significatives entre les deux groupes de délinquantes, malgré le fait que toutes ces délinquantes aient différents antécédents criminels et que les délinquantes ayant un problème grave de santé mentale aient commis un plus grand nombre d'infractions avec violence. L'étude présente également des résultats comparatifs croisés d'études semblables entre les délinquants et les délinquantes. ■

Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (R-47, 1996)

par F.P. Luciani, L. Motiuk et M. Nafekh

Cette étude constitue le troisième examen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité et elle vise à déterminer sa fiabilité, sa validité et son utilité pratique.

Il est indispensable de bien classer les détenus pour gérer efficacement les populations carcérales ainsi que pour remplir les mandats législatifs et en matière d'orientation du Service Correctionnel du Canada. Des méthodes de classement objectives sont nécessaires pour empêcher que des contrôles excessifs ne soient imposés aux délinquants, pour aider à orienter l'affectation des ressources restreintes et pour produire une information exacte sur les délinquants en vue de la planification à long terme des locaux. L'Échelle de classement par niveau de sécurité, adoptée en 1988, a établi des critères normalisés et objectifs pour le classement initial de délinquants sous responsabilité fédérale. (En 1991, une version automatisée de l'Échelle est devenue une composante du module de placement pénitentiaire).

En mars 1995, un échantillon de 6 745 dossiers actifs de délinquants, comprenant des évaluations complètes et exactes effectuées au moyen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité, a été prélevé du Système de gestion des détenus. Contrairement aux projets pilotes ou aux essais antérieurs sur le terrain, cet examen est basé sur

un vaste échantillon national, et les données correspondent au milieu carcéral à ce moment là. Les dossiers ont été passés en revue pour y déceler des erreurs, des défauts de notation, des irrégularités et pour voir s'il y avait eu administration incomplète de l'Échelle. Peu d'erreurs ont été constatées, ce qui a confirmé le fait que l'utilisation de la version informatisée de l'Échelle de classement par niveau de sécurité avait à toutes fins utiles éliminé les erreurs d'application en tant que source de préoccupation. Le Système de gestion des détenus a aussi permis d'améliorer l'accès aux documents nécessaires pour administrer de façon exacte l'Échelle.

L'étude révèle que, d'après divers critères psychométriques et opérationnels traditionnels, l'Échelle de classement par niveau de sécurité continue à produire de bons résultats. L'adoption de la version automatisée permet d'appliquer l'Échelle à tous les délinquants à l'admission et de réduire grandement les omissions, les erreurs de calcul et les irrégularités dans l'application des protocoles de classement selon les niveaux de sécurité.

L'étude révèle aussi l'existence d'un certain nombre de différences entre les régions. Plusieurs recommandations ont été faites pour assurer l'application uniforme de l'Échelle. ■

Évaluation, traitement et risque de récidive des délinquants sexuels : Analyse de la documentation (R-48, 1996)

par K. Blanchette

Ce rapport présente une analyse de la documentation relative aux paradigmes contemporains d'évaluation et de traitement des délinquants sexuels. Il démontre l'importance d'une évaluation complète et approfondie ainsi que d'un traitement individualisé. Le rapport conclut provisoirement que les paradigmes actuels de traitement sont encourageants quant à leurs effets sur la réduction de la récidive. Cela semble particulièrement vrai dans le cas des traitements complets conçus sur le modèle cognitivo-comportemental avec des composantes d'appoint visant la prévention de la rechute. Pour certains délinquants, le traitement aux antiandrogènes ou à d'autres hormones peut comporter des avantages supplémentaires.

Le rapport fait état de certains problèmes fondamentaux qui se posent lorsqu'on examine les résultats de la recherche sur la récidive et le résultat des traitements. Malgré ces problèmes, quelques études sérieuses s'entendent sur plusieurs facteurs de corrélation et de prédiction de la

récidive tant sexuelle que non-sexuelle dans des échantillons de délinquants sexuels.

Les infractions sexuelles constituent encore un grave problème au Canada. Comme le nombre et la proportion des délinquants sexuels sont en hausse dans les établissements de détention fédéraux, il y a un besoin urgent de recherches longitudinales fondées sur des bases empiriques solides. Bien que les résultats préliminaires relatifs à l'efficacité des traitements actuels semblent favorables, l'évaluation et le traitement ont invariablement été conçus en fonction d'un type de délinquant sexuel. En effet, les chercheurs se sont très peu occupés des femmes et des Autochtones en dépit de leurs différences évidentes par rapport au délinquant sexuel type.

L'auteure espère que la recherche prospective aboutira à des méthodes pouvant améliorer les modèles actuels d'évaluation et de traitement, de façon à réduire la récidive et à mieux protéger le public. ■

Facteurs liés à la récidive chez les délinquants sexuels sous responsabilité fédérale en liberté sous condition (R-49, 1996)

par L. Motiuk et S. Brown

Cette étude examine la valeur prédictive d'une évaluation et d'une réévaluation systématiques du risque présenté par les délinquants sexuels. Afin de compléter l'examen de cas des délinquants sexuels dans le système correctionnel fédéral, un échantillon de suivi de 570 délinquants sexuels a été constitué dont 329 étaient des «libérés» (déjà sous surveillance dans la collectivité au moment du premier examen des dossiers) et 241 étaient des «nouveaux libérés». La durée moyenne de la peine purgée avant la mise en liberté ne différait guère, elle était de 3,2 ans pour les libérés et de 3,6 ans pour les nouveaux libérés.

Au cours de la période de suivi postérieure à la mise en liberté (d'une durée moyenne de 3,5 ans), environ un tiers des délinquants sexuels a été reconnu coupable d'une nouvelle infraction criminelle, près d'un cinquième, d'un crime de violence et moins d'un dixième d'une nouvelle infraction sexuelle. Il a aussi été constaté que, parmi les délinquants sexuels nouvellement libérés, les violeurs étaient ceux qui avaient les taux de récidive générale, violente et sexuelle, les plus élevés. Par contre, les taux de récidive étaient plus faibles chez les auteurs d'inceste que chez les pédophiles et les violeurs, qu'il s'agisse

de libérés ou de nouveaux libérés. Il est à noter que le groupe de pédophiles inclus dans le sous-échantillon des libérés avait un taux de récidive sexuelle plus élevé que celui des auteurs d'inceste ou celui des violeurs.

Une série d'analyses khi-deux et d'analyses de régression multiple ont permis de déterminer les facteurs ayant une valeur prédictive quant à la récidive chez les délinquants sexuels. Pour ce qui est de la récidive générale et violente, les principaux prédicteurs se sont révélés être l'âge au moment de la mise en liberté (âge moins avancé), les antécédents à l'adolescence (éducation surveillée), le chômage (au moment de l'arrestation), l'instabilité du logement et la toxicomanie (alcool et/ou drogue). En ce qui concerne la récidive sexuelle, les facteurs les plus importants étaient l'âge au moment de la mise en liberté (moins avancé), les antécédents d'infractions sexuelles (ayant entraîné une peine de ressort

fédéral) et la toxicomanie à l'âge adulte. Alors qu'un grand nombre de prédicteurs significatifs ont pu être décelés pour la récidive générale et violente, le faible taux de récidive sexuelle a limité le nombre de prédicteurs pouvant être éliminés pour ce genre de récidive.

Selon ce rapport, plus de recherches longitudinales sont nécessaires pour établir de façon indiscutable les facteurs de risque quant à la récidive sexuelle. Étant donné que les délinquants sexuels mis en liberté, en tant que groupe, risquent de commettre de nouvelles infractions de nature autre que sexuelle, il est recommandé de leur appliquer les méthodes d'évaluation du risque utilisées pour la population générale de délinquants.

Cette recherche visait à savoir jusqu'à quel point on peut cibler les délinquants violents à risque élevé qui nécessitent d'importantes restrictions de liberté. ■

Les délinquants violents à risque élevé au Canada (R-50, 1996)

par J. Bonta et L. Motiuk

Ce rapport donne un aperçu des délinquants violents à risque élevé au Canada, de la législation concernant les délinquants qui risquent sérieusement de commettre de nouvelles infractions accompagnées de violence, et des critères relatifs à la déclaration de délinquant dangereux. La loi est fondée, en partie, sur le principe que la violence peut être prédite avec un certain degré de précision. Toutefois, la loi n'exige pas de recours à des évaluations actuarielles.

Pour les besoins de cette étude, les dossiers relatifs aux délinquants désignés comme dangereux et aux délinquants maintenus en incarcération ont été examinés pour savoir dans quelle mesure les délinquants violents à risque élevé sont identifiés.

En outre, un suivi des détenus maintenus en incarcération qui ont par la suite commis des crimes de violence a permis d'établir le profil de certains délinquants qui présentent un risque de violence très élevé. Les résultats ont montré que, effectivement, les délinquants désignés comme dangereux et ceux qui sont maintenus en incarcération présentent un risque élevé.

Les auteurs prétendent que même si certains instruments établis de manière empirique peuvent être utiles dans l'évaluation du potentiel de violence, il faudrait poursuivre la recherche dans ce domaine pour améliorer l'efficacité prédictive d'instruments de ce genre. ■

La participation au programme des permissions de sortir et la mise en liberté des délinquants sous responsabilité fédérale (R-51, 1996)

par L. Motiuk et R. Belcourt

Cette étude examine la relation existant entre la participation au programme des permissions de sortir (PS) et la mise en liberté sous forme discrétionnaire (semi-liberté ou libération conditionnelle totale). Les délinquants étudiés ont également fait l'objet d'un suivi destiné à déterminer l'issue postlibératoire.

L'échantillon d'étude incluait 47 146 PS obtenues par 7 368 délinquants (hommes et femmes) entre le 1^{er} avril 1993 et le 31 mars 1994. De ce groupe, 13 112 PS accordées pour des raisons médicales ont été exclues. Par la suite, 3 389 délinquants (près de la moitié) ont obtenu leur mise en liberté d'un établissement fédéral. Parmi ces délinquants, 2 975 avaient obtenu une permission de sortir avec surveillance (PSAS) et 1 002, une permission de sortir sans surveillance (PSSS). Tous ces délinquants ont été suivis pendant une période d'au moins deux ans (jusqu'au 31 mars 1996).

L'échantillon de suivi des permissions de sortir a été réparti entre cinq groupes distincts (PSAS, PSSS, PSAS et PSSS, PSAS et aucune PSSS, PSSS et aucune PSAS) et une série d'analyses comparatives a été menée en fonction de trois issues possibles (échec de la permission de sortir, mise en liberté sous forme discrétionnaire, réincarcération sous responsabilité fédérale).

L'étude a produit une information importante sur le programme des permissions de sortir et l'incidence de la participation à ce programme sur les mise en liberté et l'adaptation à la société. En tant qu'indicateur de la baisse du risque de récidive, l'obtention d'une PSAS ne suffit pas pour justifier une mise en liberté sous forme discrétionnaire. Par contre, l'obtention de PSSS justifie un examen plus attentif du cas. ■

Examen du régime de semi-liberté : Éléments de prévision du résultat de la mise en liberté dans la gestion des cas (R-52, 1996)

par B.A. Grant, L. Motiuk, L. Brunet, L. Lefebvre et P. Couturier

Le rapport décrit les tendances du recours aux dispositions de semi-liberté, ainsi que les bénéficiaires de ce régime. Il analyse les liens entre le résultat de la mise en semi-liberté, d'une part, et les risques et les besoins, d'autre part. Il étudie en outre les facteurs d'échec de la semi-liberté afin de mieux pouvoir choisir et gérer les cas dans le régime. Le rapport cerne également les différences entre l'ensemble des délinquants mis en semi-liberté, les délinquantes et les délinquants autochtones.

Cette étude a été mise sur pied juste avant l'entrée en vigueur, en 1992, de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). L'étude a été conçue pour estimer l'impact de la LSCMLC sur la semi-liberté et pour fournir une base de comparaisons après quelques années d'application de la LSCMLC. Alors qu'il n'était pas possible d'évaluer tous les effets de la

LSCMLC sur la semi-liberté, il semble que certains changements opérationnels (dates d'éligibilité et objet de la mise en liberté) étaient déjà pratiqués couramment avant son entrée en vigueur.

Cette étude offre d'intéressants résultats quant aux données sur les délinquantes et les délinquants autochtones et le régime de semi-liberté. Les résultats indiquent que le régime de semi-liberté est un programme efficace de libération anticipée de délinquants à faible risque, ainsi que de libération contrôlée de délinquants à risque un peu plus élevé. La semi-liberté, avec le degré supérieur de surveillance que commande l'assignation à résidence, aide le délinquant à se préparer pour sa libération et permet de juger si le détenu est prêt à réintégrer la société avant toute mesure de libération totale ou d'office.

Ce rapport permet au lecteur d'avoir un historique succinct du régime de semi-liberté au Canada. ■

Détenus à sécurité maximale sous responsabilité fédérale : Comparaison entre les sexes (R-53, 1997)

par K. Blanchette et L. Motiuk

Le classement selon le niveau de sécurité consiste à attribuer la cote «à sécurité minimale», «à sécurité moyenne» ou «à sécurité maximale» aux délinquants à leur admission et à les placer dans un établissement de même niveau de sécurité. Le but premier de cette procédure est de faire en sorte que le milieu correctionnel soit le plus sûr et le moins restrictif possible. Les femmes purgeant une peine fédérale doivent être placées dans le milieu correctionnel qui convient à leur cote de sécurité. Certains affirment que, dans le cas des femmes, la cote «à sécurité maximale» est inéquitable à double titre car elle est injustifiée compte tenu du risque et elle impose des restrictions superflues.

Cette étude examine cette question en comparant les délinquantes «à sécurité maximale» avec leurs homologues masculins. Plus précisément, la comparaison entre les deux groupes porte sur plus de 200 variables associées au risque (antécédents criminels), aux besoins criminogènes et aux tendances suicidaires.

Les résultats démontrent que les délinquants à «sécurité maximale» sont effectivement ceux et celles dont les niveaux de risque et de besoins sont élevés. Les analyses révèlent peu de différences statistiquement significatives entre les sexes quant aux variables associées au risque et aux besoins. L'évaluation générale des besoins dans six domaines cibles (emploi, interaction sociale, toxicomanie, fonctionnement dans la collectivité, orientation personnelle et affective, attitude

générale) donne des résultats comparables dans les deux groupes. Par contre, sur le chapitre des relations conjugales et familiales, les besoins des femmes sont jugés plus élevés que chez les délinquants.

L'examen des indicateurs par domaine révèle que les délinquantes ont davantage de difficultés liées à la toxicomanie et au fonctionnement dans la collectivité. En fait, tous les indicateurs se rapportant à la toxicomanie montrent que les délinquantes à sécurité maximale ont plus de problèmes que les délinquants dans ce domaine. En ce qui a trait aux relations conjugales et familiales, les délinquants à sécurité maximale ont plus de besoins sur le plan des aptitudes cognitives, tandis que les délinquantes ont davantage de difficultés liées à la santé mentale.

C'est sur le chapitre des tendances suicidaires que l'on note les différences les plus significatives et les plus robustes : les femmes purgeant une peine fédérale sont nettement plus susceptibles de s'automutiler et tenter de se suicider. Les résultats indiquent que la majorité des délinquantes à sécurité maximale ont fait des tentatives de suicide. Ce qui laisse entendre qu'elles sont mal préparées pour affronter les difficultés de l'existence. Ces constatations donnent une idée des caractéristiques des femmes placées en établissement à sécurité maximale et soulignent la nécessité d'adapter les stratégies d'intervention en vue de répondre à leurs besoins particuliers. ■

La disponibilité et la réceptivité face au traitement et leur contribution à l'efficacité des programmes correctionnels (R-54, 1997)

par R. Serin et S. Kennedy

Ce rapport donne un aperçu des questions liées au traitement efficace des délinquants. La réceptivité au traitement engloberait deux concepts interreliés : la traitabilité, qui est une expression utilisée dans le contexte médico-légal, et l'efficacité du traitement. Le premier comprend des aspects de la motivation et de l'observation du traitement, tandis que le second désigne l'évaluation des avantages procurés par le traitement et la généralisation des effets de celui-ci.

Ce document intègre ces concepts en un modèle contemporain afin d'orienter l'élaboration d'un protocole d'évaluation destiné à être utilisé dans un contexte correctionnel par les cliniciens et les employés chargés de l'exécution des programmes. Le protocole résultant, de nature générique, pourrait donc être appliqué à tout un éventail de programmes. Des données préliminaires sont présentées dans ce rapport. Elles démontrent l'utilité du protocole et des recommandations au sujet des mises au point qu'il y aurait lieu de faire avant de l'appliquer.

Cette étude pilote a permis de faire plusieurs constatations clés. Premièrement, beaucoup de

délinquants signalent une faible disponibilité l'égard du traitement, et cette situation n'a pas changé suite au traitement. Cette constatation a d'importantes conséquences sur la planification et la prestation des programmes et interventions correctionnels.

Deuxièmement, les cotes du style interpersonnel sont dynamiques et des changements considérables dans le sens voulu se produisent entre la période préalable au traitement et la période postérieure à celui-ci. En outre, il y a une corrélation significative entre ces cotes et les évaluations postérieures au traitement.

Troisièmement, les mesures d'auto-évaluation sont influencées par la désirabilité sociale et ne sont pas en corrélation significative avec les mesures comportementales. En rapport avec cette constatation, il se dessine un écart entre les auto-évaluations sur les avantages procurés par le traitement faites par les délinquants et les évaluations des cliniciens.

Le rapport mentionne également que cette étude pilote comportait plusieurs limitations. ■

FORUM – Recherche sur l'actualité correctionnelle, Réimpression d'articles ...

Pour obtenir la réimpression d'un article publié dans FORUM, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information et de recherche par :

Télécopieur : (613) 996-2867

Téléphone : (613) 995-3975

Courrier électronique : reslib@magi.com

Courrier : Centre d'information et de recherche
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9 Canada

Veillez noter que toutes les réimpressions sont acheminées par le service postal régulier. Assurez-vous d'indiquer vos nom et adresse lors de votre demande.

Les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale sous responsabilité fédérale (R-55, 1997)

par K. Blanchette

Cette étude compare les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale en fonction de divers critères : le risque (risque pour la sécurité et risque d'évasion), les besoins liés aux facteurs criminogènes et les possibilités de suicide.

Pour les besoins de l'étude, toutes les données sur les femmes purgeant une peine fédérale ont été extraites du Système de gestion des détenus du Service correctionnel du Canada. Au 14 janvier 1997, le Système de gestion des détenus contenait des données sur le niveau de sécurité de 212 délinquantes dont 34 % (72) avaient la cote «à sécurité minimale», 49 % (103) la cote «à sécurité moyenne» et 17 % (37) la cote «à sécurité maximale».

Les premières comparaisons ont porté sur les renseignements d'ordre démographique (âge, race) qui étaient disponibles pour l'ensemble de l'échantillon. Les analyses statistiques ont révélé que les délinquantes à sécurité maximale étaient plus jeunes que les délinquantes à sécurité moyenne (en moyenne, 28,7 ans et 34,2 ans respectivement); cette différence étant statistiquement significative.

Les comparaisons du niveau global de risque ont donné également de résultats statistiquement fiables. La majorité (56 %) des délinquantes à sécurité moyenne se trouvent dans la catégorie «à risque moyen» et la plupart (77 %) des délinquantes à sécurité maximale dans la catégorie «à risque élevé». En ce qui concerne l'infraction à l'origine de la peine d'emprisonnement, la majorité (62 %) des délinquantes à sécurité maximale purgeant une peine pour voies de fait avec violence ou vol qualifié, par rapport à moins de la moitié (46 %) des délinquantes à sécurité moyenne.

Les résultats de cette étude montrent qu'il existe des différences évidentes et statistiquement fiables entre les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale. De nombreuses variables liées au risque et aux besoins ont permis d'établir des distinctions entre les deux groupes et, dans chaque cas, les délinquantes à sécurité maximale présentaient un risque et des besoins plus élevés. Ces données donnent à penser que les groupes de délinquantes sont hétérogènes selon la cote de sécurité qui leur est attribuée et que cette attribution se fait de manière équitable tout en permettant de bien gérer le risque. ■

Ne vous gênez pas ...

Soyez bien à l'aise de nous écrire un petit mot pour nous dire ce que vous pensez de FORUM. Nous sommes toujours contents d'avoir des nouvelles de nos lecteurs.

